

l'Homme & l'Oiseau



Ligue Royale Belge pour la Protection des Oiseaux

4^{ème} trimestre 2015

93^{ème} année

P301082



Le Grèbe castagneux

Bords de routes

La nature... Pourquoi s'en soucier ?

Ligue Royale Belge pour la Protection des Oiseaux

(LRBPO ASBL)



Fondée par la Marquise de Pierre en 1922, les statuts ont été publiés pour la première fois au Moniteur belge le 15 mai 1937.

Siège social, bureaux, boutique verte :
rue de Veeweyde, 43-45 • 1070 Bruxelles.

Siège pour la Wallonie : Jalna, Heure-en-Famenne.

N° d'entreprise : 0414 132 194
TVA : BE 0414 132 194

Tél. : 02 521 28 50 • **Fax :** 02 527 09 89
protection.oiseaux@birdprotection.be
www.protectiondesoiseaux.be

Cotisation annuelle

Aidez les oiseaux et la biodiversité, devenez membre pour moins de 1,70 € par mois.

Membre adhérent : 20 €

Membre étranger : 26 €

Membre protecteur : 30 €

Membre donateur : 60 € *

Membre à vie : 1.250 € *

* Donne droit à une déduction fiscale de 40 €.

Une attestation de déduction fiscale est délivrée pour tous dons de 40 € et plus.

Compte CCP : BE43 0000 2965 3001 (BIC : BPOTBEB1)

Tous les membres reçoivent gratuitement la revue l'Homme & l'Oiseau, 2% sur les séjours dans notre Centre Nature de Jalna et 10% sur les achats à notre boutique verte.

Président : Jean-Claude Beaumont, av. E. Solvay, 26 - 1310 La Hulpe • beaumont@skynet.be

Vice-président / Trésorier : Michel David, rue de Lesterny, 26 - 6953 Forrières • michel.david@topbd.be

Directeur : Corentin Rousseau, rue de Veeweyde, 43-45 • 1070 Bruxelles • corentin.rousseau@birdprotection.be

Centre de Revalidation pour la Faune Sauvage (CROH - CREAVES)

La Ligue a créé, en 1979, un réseau de centres d'accueil et de soins pour la faune sauvage en détresse qu'elle coordonne et soutient avec l'aide des autorités régionales.

La Ligue gère particulièrement le seul Centre de la Région Bruxelles-capitale.

Renseignements : 02 521 28 50
protection.oiseaux@birdprotection.be

Centre Nature Jalna

Propriété de notre association, il est situé à Heure-en-Famenne, dans une réserve naturelle de 15 ha. Il accueille des écoles, des groupes, des familles pour des séjours (logement et restauration) dirigés vers la découverte de la nature. Diverses animations sont proposées.

Renseignements : 02 521 28 50
protection.oiseaux@birdprotection.be

RECUEILLIR • SOIGNER • RELÂCHER

JALNA AU ♥ DE LA NATURE





carte d'identité

- **Nom commun** : Grèbe castagneux
- **Nom latin** : *Tachybaptus ruficollis*
- **Taille** : 29 cm
- **Répartition** : toute l'Europe
- **Statut** : totalement protégée

Rédacteur en chef :
Corentin Rousseau.

Comité de rédaction :
Michel David, Jean-Claude
Beaumont, Corentin Rousseau.

Mise en page : Jérôme Hallez.

Corrections : Elise Lonchay,
Michel David.

Réalisation : avec l'aide d'Actiris.

Impression : Corelio/Nevada-Nimifi.

Editeur responsable :
Jean-Claude Beaumont,
rue de Veeweyde 43
1070 Bruxelles.

**N'hésitez pas à vous inscrire
à notre newsletter** :
www.protectiondesoiseaux.be



Suivez nous sur
Facebook à Protection
des oiseaux



LRBPO

l'Homme & l'Oiseau

Ligue Royale Belge pour la Protection des Oiseaux

N°4 octobre • novembre • décembre 2015

Revue trimestrielle éditée par la Ligue Royale Belge pour la Protection des Oiseaux asbl. Elle entend mener le combat pour la protection de l'avifaune européenne, de la biodiversité et contre toutes les nuisances : chasse, tenderie, braconnage, pollutions diverses et législations douteuses. Elle entend aussi informer et sensibiliser, tout en créant et gérant des centres de soins et des refuges pour la faune sauvage.

Sommaire

EDITO	4
1922-2015 : 93 ANNÉES DE COMBATS	6
BORDS DE ROUTES	10
NOUVELLES DE NOS RÉSERVES	18
QUEL EXEMPLE !	26
COMPORTEMENT « ATY-PIC »	28
NOTRE CENTRE NATURE	30
NON AUX DÉMONSTRATIONS DE RAPACES	32
THE FAMOUS NEST	36
BÊTISE HUMAINE	38
LA CHASSE EN QUESTION	39
OPÉRATION PINSONS 2015	44
LA LIGUE EN ACTION	46, 64
ACTION À MALTE	48
L'HOMME ET L'OURS	52
LU, VU ET ENTENDU	54
BOUTIQUE VERTE	55
HOMME & OISEAU	56
LES SERVICES ECOSYSTÉMIQUES	58
LES OISEAUX DES JARDINS	62
RECUEILLIR • SOIGNER • RELÂCHER	66



1965-2015. Ce sont cinquante ans de Jardin Extraordinaire, la plus ancienne émission de la RTBF, chère au cœur des Belges comme au premier jour. Mais ce sont également cinquante années qui témoignent de l'évolution extrêmement rapide de l'état de l'environnement et de la prise de conscience, tant par le public que par les autorités, de l'impact majeur des activités humaines sur notre planète.

Pour Claudine Brasseur, présentatrice et productrice de l'émission durant vingt-trois ans, c'est l'occasion idéale de partager, à travers les témoignages d'autant de personnalités, les moments les plus enthousiasmants et les plus inquiétants de ces cinq décennies.

Par l'évocation d'événements marquants, cinquante acteurs de terrain nous font part de leurs espoirs et de leurs inquiétudes pour l'avenir. Et nous invitent à réfléchir: la terre est notre Jardin Extraordinaire, comment la protéger ?

Editorial

Le jardin extraordinaire



50 ans, c'est un record, même en Europe, pour une émission sur la nature. Félicitations à la RTB puis la RTBF pour avoir maintenu cette émission contre vents et marées (noires).

Au départ, dans le jardin extraordinaire, il était très peu question de protection de la nature. Je me souviens avoir assisté à l'enregistrement d'une de ces émissions. J'avais traversé la pièce où les animaux étaient stockés avant de passer sur le plateau. Il y avait un sac contenant, je suppose, un serpent ; des caisses opaques estampillées « zoo d'Anvers », contenant des animaux mystérieux et des cages avec des oiseaux exotiques qui se demandaient ce qu'il allait bien leur arriver ? Impression étrange : étions-nous dans une émission sur la nature ou dans l'arrière-boutique d'un trafiquant ?

Le sommet de cette façon de montrer les animaux en studio a été atteint en 1972. Pour marquer la nouvelle loi protégeant tous les rapaces en Belgique, une émission spéciale du jardin a été organisée, avec de nombreux rapaces en cage en studio. J'avais, à l'époque, envoyé une lettre de protestation au jardin.

Au fil des années, plus question de présenter des animaux en studio, le concept a évolué. Il est devenu plus engagé et n'hésite pas à dénoncer les multiples barbaries humaines envers les animaux et la nature (braconnage de grenouilles, massacre des bébés phoques, marée noire, trafic de la faune sauvage...).

Bravo à Arlette Vincent, à Claudine Brasseur et à leurs équipes. Bravo à Tanguy Dumortier qui est sur la bonne voie.

Jean-Claude Beaumont, Président.

1977 • 2^{ème} partie

Du 9 au 11 septembre, se sont réunies à Mayence (RFA) douze Ligues nationales d'Europe Occidentale pour la protection des oiseaux. Notre association était représentée par son Président Roger Arnhem.

Jean-Claude Beaumont

A cette occasion, la Ligue demande que : « *les associations de protection prennent leur distance vis-à-vis des fauconniers et des chasseurs aux oiseaux migrateurs qui sont encore abusivement, erronément et dangereusement considérés par certaines associations ornithologiques (surtout Allemagne et Grande-Bretagne) comme étant des protecteurs attirés de la faune sauvage* ». Roger Arnhem dénonce la présence des chasseurs dans l'assemblée en précisant qu'ils ne sont pas nécessaires pour obtenir une meilleure protection des oiseaux migrateurs et qu'au contraire : « *leur influence exercée dans nos propres rangs ne fait que retarder la conservation de notre avifaune migratrice, car les chasseurs ne désirent que deux choses : continuer à tirer ce qui leur plaît de tuer et dissimuler cette destruction sous des dehors de gestion ou de conservation en se faisant valoir comme de véritables protectionnistes.* » Les deux principales recommandations, qui y furent exprimées, sont : une meilleure coordination entre sociétés nationales et un rassemblement des forces vives pour combattre efficacement la chasse aux oiseaux migrateurs surtout en Italie, à Malte, à Chypre et même en France, pays où la chasse sévit en maître. A ce propos, la Ligue a édité cette



année un autocollant spécial « NON à la chasse aux oiseaux migrateurs ! » ainsi que des affiches.

La Section belge du CIPO, dont le secrétaire adjoint n'est autre que le Président de la Ligue, se réunit en avril 1977. L'un des points

à l'ordre du jour est le ramassage des œufs de Vanneaux qui se pratique surtout aux Pays-Bas. Chaque année, cent mille œufs sont récoltés (Journal de Genève du 8 mars 1977). Notre Président avait également participé, dans ce pays, à un forum intitulé : « *Récolte des œufs de Vanneaux, oui ou non ?* » Pour la Ligue, la réponse est évidente (336).

La Ligue de Protection de la Nature de Bavière lance une campagne intitulée : « *pas de va-*





Affiche et autocollant, dessinés par Jean Depiesse, représentant la Bécasse des bois tirée par un chasseur (Archives LRBPO).

cances, là où les oiseaux sont assassinés ». Elle demande à leurs compatriotes de boycotter le pays où sont encore tués les oiseaux migrateurs. Sont visés : l'Italie, la France et... la Belgique.

Suite à une plainte, par télégramme, de l'Association Internationale pour la Protection des Animaux (ISPA) basée à Londres, Roger Arnhem a inspecté le centre d'accueil des animaux de la SABENA, le 18 juin. Constat alarmant, malgré la campagne menée l'année précédente contre

le transport des animaux exotiques. Neuf caisses, contenant 664 oiseaux, expédiées de Calcutta, transitées par Moscou, sont arrivées à Bruxelles par un vol Aeroflot. Le taux de mortalité variait entre 20 et 100 %. Roger Arnhem estime que même les survivants ne résisteront pas à un nouveau voyage et à une nouvelle acclimatation chez le commerçant, pour terminer chez les particuliers où une nouvelle acclimatation achèvera les survivants. Une autre caisse de 60 cm de long, 49 cm de large et 24 cm de haut, contenait 11 singes du genre cercopithèque en provenance du Zaïre. Deux mâles étaient blessés par balle, ils furent pris en charge par la SRPA Veeweyde, et la gendarmerie dressa procès-verbal pour cruauté envers les animaux. Interpellé, le Ministre Humblet se dit impuissant, car il y a un vide dans la législation concernant l'importation d'oiseaux et d'animaux (La Libre Belgique du 1^{er} août). Le 18 août, Veeweyde annonce que les deux singes ont été relâchés au Zaïre, à 15 km de Kinshasa.

Le livre d'André Rappe « *Le défi écologique* » évoque tous les problèmes liés à notre environnement. Ils sont toujours d'actualité. Extrait : « *Le défi écologique, c'est d'abord des refus : les poisons chimiques, la nature artificielle, la capture outrancière des bêtes sauvages, l'herbier, la canalisation des rivières, l'oiseau empailé, l'absolu des monocultures... C'est savoir que la terre ne peut tout produire indéfiniment, donc prévoir la limitation raisonnée des naissances... C'est comprendre l'absolue nécessité d'enseigner l'écologie à l'école primaire... C'est pratiquer le recyclage pour épargner les matières premières... C'est réorienter l'affectation des budgets vers des*

Ceux qui firent la Ligue...
Jean Depiesse
 (Né le 26 mai 1935)

• Enseignant

• Aquarelliste de talent, observateur et méticuleux, est connu de tous ceux qui s'intéressent au patrimoine arlonais. C'est lui qui, pour reprendre les termes de M. David Colling, « a fait revivre toute une série de bas-reliefs conservés au Musée Archéologique Luxembourgeois d'Arlon ».

• Collaborateur du musée Archéologique d'Arlon. Illustrateur de livres, il a également secondé des dessinateurs de bandes dessinées comme Servais pour des décors et paysages dans différents albums.

• Auteur de l'affiche du Comité de Coordination pour la Protection des Oiseaux : « *La Nature est sa Maison* » représentant le Chardonneret (1970).

• En 1977, il dessine bénévolement des autocollants et des affiches « *NON à la Chasse aux oiseaux migrateurs* », pour la Ligue Belge pour la Protection des Oiseaux (1977).

• Représentant de la Société d'Étude Ornithologique Aves pour la région d'Arlon avant 1977.

recherches vraiment prioritaires et essentielles, le sol et l'alimentation, les bio accumulations, les études écologiques, les sources d'énergie non polluantes... C'est réconcilier l'homme avec la fourmi, l'araignée, le ver de terre, la taupe, le renard, le requin et la « mauvaise herbe »... (107)

Une fois de plus, la Ligue dénonce l'hydraulique agricole qui, à l'aide de pelles mécaniques, arrache toute végétation des berges et racle les fonds de nos jolies rivières, tuant toute vie végétale et animale. Travaux coûteux et inutiles afin d'accélérer encore l'écoulement d'eau, alors que la pénurie d'eau se généralise (communiqué de presse de janvier paru dans le n° 1 de Play people).

Les 31 mars et 1^{er} avril, deux galas philanthropiques ont été organisés au Centre culturel d'Auderghem au profit de notre association. Au programme : « Soleil mauve » de Christian Lebliec par la Cie Aris et le Théâtre Expérimental (319).

Les supermarchés GB vendent des tortues terrestres qui croupissent par dizaines dans une tourbe humide, sans soins adéquats ni nourriture fraîche et régulière. Lettre de protestation est envoyée par Roger Arnhem le 24 mai. ●



Dr. André Rappe, compagnon de lutte, et aussi aux premières heures de l'action décisive du CCPO contre la tenderie (273).

BIBLIOGRAPHIE

Les références non reprises ici figurent dans les articles précédents.

(288) *Ligue Belge pour la Protection des Oiseaux (LBPO-CCPO), revue trimestrielle, L'Homme et l'Oiseau n° I - 1977.*

(289) *Ligue Belge pour la Protection des Oiseaux (LBPO-CCPO), revue trimestrielle, L'Homme et l'Oiseau n° III - 1977.*

(315) *Ligue Belge pour la Protection des Oiseaux (LBPO-CCPO), revue trimestrielle, L'Homme et l'Oiseau, n° II - 1977.*

(319) *Ligue Belge pour la Protection des Oiseaux (LBPO), supplément à la revue trimestrielle, L'Homme et l'Oiseau, mars 1977.*

(336) *Belgisch Verbond tot Bescherming van de Vogels (BVBV), driemaandelijks tijdschrift, nr I - 1977.*



*Le conseil d'administration,
le personnel et les bénévoles de la
Ligue Royale Belge pour la Protection des Oiseaux
vous souhaitent une excellente année 2016.*

2016



Les 20 ans de la convention « Bords de routes »

En Wallonie, un grand nombre d'espèces végétales ont été identifiées sur les talus et accotements du réseau routier. Qu'elles soient communes, rares ou en voie de raréfaction, beaucoup appartiennent à des associations végétales typiques des prairies peu fertilisées, réservées à la fauche ou à un pâturage extensif.

Texte et photos : François Naveau*

Jadis, ces prairies étaient largement répandues dans le paysage mais, en raison de l'urbanisation et de l'augmentation de la productivité au sein des terres agricoles, elles ont fortement régressé. Cette raréfaction confère aux bords de routes abritant les derniers témoins de ces végétations, une valeur conservatoire non négligeable renforcée dans certains cas, par la présence d'espèces protégées.

Chronologie des événements

C'est en 1995 que la Wallonie a introduit la convention « Bords de routes » afin que les gestionnaires des voiries aient un regard plus naturaliste lors des opérations d'entretien des talus et accotements du réseau routier. En 1984 déjà, pour des raisons de santé publique et de protection de la faune et de la flore sauvages, l'utilisation des produits herbicides sur certains

* François Naveau - SPW - DGO3 - Département de la nature et des Forêts - Direction de la Nature



lieux publics, dont les bords de routes, avait été interdite. Pour 2019, l'interdiction sera généralisée à l'ensemble des espaces publics.

Pour rappel, l'année 1995, a été officiellement désignée comme « **Année Européenne de la Conservation de la Nature** » par le Conseil de l'Europe et ce fut l'occasion pour chaque Etat membre de lancer des opérations en faveur de la nature. La Wallonie a mis à l'honneur l'action des communes en matière de conservation de la nature. Elle a ainsi initié les « **Plans Communaux de Développement de la Nature** », et les conventions « **Combles et Clochers** » et « **Bords de routes** ». L'objectif principal de cette dernière est de conserver la richesse biologique de ces milieux, en limitant leur gestion intensive aux seules zones de sécurité et de contraintes techniques et en invitant les gestionnaires de voiries à pratiquer un fauchage annuel tardif sur le reste des talus et accotements du réseau routier. De la sorte, l'application de la convention a permis de mettre en place une gestion des bords de routes qui permet d'atteindre les cri-

“ **L'objectif principal est de conserver la richesse biologique de ces milieux...** ”

tières de sécurité routière tout en apportant une première solution au nouveau défi des bords de routes : participer à la préservation du patrimoine naturel régional. Néanmoins, une seule forme de gestion peut-elle répondre positivement aux contraintes environnementales et aux exigences écologiques de toutes les espèces ? Dans un certain nombre de situations, l'adaptation de la gestion permettra d'accroître davantage l'intérêt patrimonial des bords de routes.



La place des bords de routes dans la politique de conservation de la nature

En 20 ans, 223 communes, soit 85% des communes de la Région se sont engagées dans la campagne de fauchage tardif des bords de routes.

Cette large participation des communes permet une application du fauchage tardif sur plus de 15.000 km de bords de routes, ce qui représente, selon les estimations du Département de la Nature et des Forêts, une superficie d'environ 3.200 ha, répartis sur l'ensemble du territoire de la Région. L'effort des communes ne s'arrête pas à la signature de la convention et à la réalisation du plan de fauchage des talus et accotements du réseau routier. De nombreuses communes organisent des séances d'information à l'attention de leur population ou de leur personnel communal, actualisent régulièrement leur plan par l'ajout de nouvelles zones de fauchage tardif situées le long des routes, des chemins, du RAVeL et même dans les enceintes des parcs publics, des écoles communales et des centres administratifs.

Cette campagne trouve aussi un écho auprès d'autres partenaires, dont les administrations du Service Public de Wallonie, en particulier la Direction générale opérationnelle des routes et bâtiments et la Direction générale opération-



nelle de la mobilité et des voies hydrauliques. Au niveau des Intercommunales, telles que INASEP, AIDE ou AIVE, les gazons sont progressivement convertis en prairie de fauche. Ainsi, depuis son lancement, la campagne de fauchage tardif s'enrichit annuellement de nouveaux sites et, parallèlement, de nouveaux relevés botaniques viennent étoffer les connaissances scientifiques.

De 1998 à aujourd'hui, près de 8.000 relevés botaniques ont été réalisés sur les abords des axes de communication, essentiellement le long des routes communales. Ceux-ci ont permis d'identifier 851 espèces végétales, dont 66 espèces ont un statut de protection et 35 autres sont reprises dans la liste rouge des espèces rares ou menacées en Wallonie. La présence d'habitats naturels variés, dont certains qualifiés d'intérêt communautaires ou s'en rapprochant, est également révélée. De par cette présence, les abords des voiries sont aussi dénommés « dépendances vertes des axes de communication ». Les habitats linéaires que sont les bords de routes, abritent une faune et une flore diversifiées et dans certains cas de haute valeur patrimoniale.

Les bords de routes : des milieux naturels sous pression...

En raison de l'étendue du réseau routier en Wallonie, 80.718 km de routes et autoroutes, dont 72.755 km de routes communales, la campagne d'inventaires se poursuit et, chaque année, de nouveaux sites intéressants ou remarquables par la présence d'espèces protégées ou rares, sont identifiés.

“ De 1998 à aujourd'hui, près de 8.000 relevés botaniques ont été réalisés sur les abords des axes de communication, essentiellement le long des routes communales. ”

Ces inventaires contribuent à identifier les habitats naturels et les habitats d'espèces présents le long des voies de communication afin de leur assurer, par une gestion appropriée, un état de

conservation favorable. Cet état peut être obtenu par l'application du fauchage tardif ou par la définition d'une gestion plus spécifique, mettant en œuvre une méthode et un matériel adaptés. De la sorte, ces bords de routes permettent de constituer, sur le territoire, un maillage écologique dans lequel ils apparaissent comme des habitats ou des lieux de nourrissage pour de nombreuses espèces de la faune et de la flore sauvages et comme des corridors biologiques ou des habitats relais dans la migration des espèces. Ils participent au bon fonctionnement du réseau écologique général et du réseau écologique propre à chacune des espèces.

En raison du caractère linéaire des bords de routes et de leurs faibles largeurs, la végétation observée sur un bord de route résulte de l'action combinée de facteurs propres au bord de la route (nature du sol, situation et exposition au soleil, modalités de gestion du bord de route, etc.) mais également de facteurs externes, comme les modalités de gestion des parcelles voisines.

...suite à un entretien inadéquat :

La campagne de fauchage tardif des bords de routes est parfois l'occasion pour le gestionnaire des voiries de diminuer le coût du fauchage. Une diminution de la surface à faucher est, dans bien des cas, simultanément recherchée, encouragée par l'idée qui prévaut que chaque intervention de l'homme est néfaste pour la nature. Dans ce cas, il est nécessaire de rappeler que c'est le pastoralisme, une tradition ancienne qui consistait à faire parcourir les animaux du village, rassemblés en une herde, sur de vastes étendues de pâturages gagnés sur la forêt, qui a largement contribué à l'expansion des espèces caractéristiques des prairies maigres car peu fertilisées. L'abandon du fauchage sur les bords de routes, souvent considérés comme le dernier refuge pour les espèces des prairies maigres, a comme conséquence un embroussaillage progressif des talus et acco-

tements, ce qui porte un coup d'accélérateur à la régression des espèces caractéristiques de ces prairies. Il s'ensuit une perte importante de biodiversité au niveau des espèces tant végétales qu'animales.

La plantation d'arbres d'alignement ou de haies sur les bords de routes, avec comme conséquence une augmentation de l'ombre portée sur la végétation herbacée, aboutit, généralement, en l'absence d'une taille régulière, au même résultat.

Le vocable « fauchage » est utilisé également pour parler de la technique du mulching. Cette technique consiste à hacher l'herbe en fins morceaux à l'aide de fléaux. Ces fragments de végétaux sont généralement laissés sur place et, en se décomposant, vont libérer les éléments fertilisants qui les composent. Ceux-ci, en retournant dans le sol, entretiendront son niveau de fertilité. Cette technique rapide et peu coûteuse, est largement utilisée pour l'entretien des bords de routes car elle est adaptée au profil irrégulier des bords de routes. Elle est très différente d'un vrai fauchage où l'herbe est coupée dans sa partie inférieure à l'aide de couteaux et évacuée après quelques jours. Le vrai fauchage





tend à faire diminuer le niveau de fertilité du sol, condition essentielle pour les espèces typiques des prés de fauche.

...suite aux activités se déroulant au voisinage :

L'intensification de la production agricole, nécessitant de nombreux apports de fertilisants et l'usage de produits herbicides, engendre, dans bien des cas, par dérive de ces produits vers les bords de routes, une modification de la composition floristique de ceux-ci. Certaines espèces peuvent régresser jusqu'à disparaître, tandis que d'autres font leur apparition et progressent. Cette modification est d'autant plus forte et rapide que le bord de route est régulièrement exposé à ces dérives. La conversion d'une prairie permanente en terre de labours ou en prairies temporaires est un exemple frappant. Dans ces cas, la végétation du bord de route évolue généralement rapidement vers une végétation dominée par des espèces plus banales, souvent des graminées, des orties, des rumex ou des chardons. Le retour vers une végétation caractéristique des prairies maigres nécessitera l'application d'un programme de restauration du bord de route suivi d'une gestion régulière du site.

Une certaine notion de la propreté pousse également des riverains à utiliser des herbicides, afin de détruire la végétation naturelle des bords de routes. La végétation qui reviendra après ces pulvérisations, aura malheureusement éga-

lement beaucoup moins d'intérêt et posera davantage de problèmes de propagation de plantes indésirables, en ce compris dans les jardins des particuliers.

D'autres riverains se défont de leurs déchets de jardin en les déposant, non pas sur un compost domestique ou dans un des nombreux parcs de recyclage mis à disposition des habitants des communes de Wallonie, mais plutôt sur les bords de routes proches de leurs habitations. Les conséquences de cet acte sur la richesse floristique des bords de routes sont catastrophiques.

Au niveau des altérations, notons également que, de routes disparaissent sous les pelleteuses ou les charrues et que d'autres reçoivent d'importantes quantités de sel de déneigement.

Perspective de développement de l'opération

Après 20 ans de gestion des bords de routes par un mulching tardif, le moment apparaît opportun pour suggérer aux communes attentives à l'état de conservation du patrimoine naturel des bords de routes, de réserver un ou plusieurs bords de routes

à la pratique du fauchage. Le choix doit être raisonnable. Il doit être limité dans l'espace aux moyens humains, financiers et techniques de la commune et concerner en priorité des talus remarquables. Le Département de la





Nature et des Forêts peut vous aider dans cette sélection.

Cette démarche fera évoluer positivement l'action que nous connaissons aujourd'hui vers une réelle gestion « écologiquement raisonnée » des bords de routes.

Conclusions

Depuis 20 ans, les communes wallonnes prouvent qu'il est possible d'entretenir les bords de routes en tenant compte à la fois de la sécurité routière et du développement de la nature. Leur fidélité au programme de fauchage tardif et leur volonté de mettre en place les mesures utiles à sa réussite, méritent l'estime de tous et la Région leur en est reconnaissante.

Cette opération de fauchage tardif a permis de faire connaître les bords de routes et leur richesse biologique à un public plus large que celui des naturalistes. En 20 ans, la prise de conscience de l'intérêt des bords de routes pour la conservation de la nature s'est répandue au sein de la population et, aujourd'hui, plus qu'hier, un grand nombre de gestionnaires

publics ou privés ne sous-estiment plus ces milieux et sont prêts à mener des actions en vue de leur préservation ou de leur restauration.

Une gestion des bords de routes favorable au développement de la flore et de la faune sauvages a sa place dans un aménagement et une gestion du territoire où des mesures sont prises en faveur du développement du réseau écologique, notamment par le biais de Natura 2000. Elle implique l'octroi des moyens nécessaires à la protection des réserves naturelles, et des sites Natura 2000, mais également au développement de la nature sur l'ensemble du territoire, dont les terres agricoles sur lesquelles une extensification de la production est réalisée. Cette démarche se doit également de considérer les bords de routes et d'autoroutes, les bords des voies hydrauliques, les bords des lignes de chemin de fer et tous les espaces qui n'ont aucune fonction économique et dont le caractère semi-naturel contribue à la richesse naturelle d'une région et au bon fonctionnement du maillage écologique. ●



Vos dons font la Différence !

Aidez-nous à les aider ! **Les accueillir dans nos réserves naturelles**

Aider les oiseaux, c'est leur assurer un environnement de qualité et des lieux privilégiés, où même les espèces les plus rares et les plus exigeantes peuvent s'épanouir en toute tranquillité.

Ces lieux exceptionnels, la Ligue en possède plus de cent cinquante hectares dispersés sur tout le territoire national. C'est insuffisant ! C'est pourquoi nous faisons appel à votre générosité. Les fonds récoltés seront entièrement affectés aux réserves naturelles ; ils serviront à leur agrandissement, leur aménagement, leur gestion différenciée...

merci

La LIGUE ROYALE BELGE pour la PROTECTION des OISEAUX vous remercie pour tout ce que vous faites pour la nature.



Vos dons peuvent être versés au CCP n° 000-0296530-01
de la LRBPO, rue de Veeweyde, 43 - 1070 Bruxelles
en mentionnant : « Don réserves naturelles. »

Nouvelles de nos réserves

Échardonnage à Walcourt

Alertés par un fermier qui nous menaçait d'aller en justice, parce qu'il y avait des chardons dans la réserve naturelle du Castillon à Walcourt, propriété de la Ligue Royale Belge pour la Protection des Oiseaux, le conservateur Abel Gouverneur s'est rendu sur le site pour constater.

Voici ce qu'il nous écrit :

Oui, il y a des chardons dans notre petite réserve. Mais il y en a aussi sur les terrains voisins appartenant à divers fermiers. Il y en a aussi - en masse - sur la zone de protection des captages d'eau de la société de distribution d'eau. Il y en a aussi - en masse - sur les bords de voirie de l'État ou de la Commune.

Enfin, il est bon de savoir que le chardon était un problème majeur en agriculture jusqu'à il y a ± 30 ans. Actuellement, il n'existe plus que des monocultures, largement arrosées d'herbicides et, dans les rares cas résistant encore, on peut se servir de diverses méthodes contrôlant parfaitement la présence des chardons dans les herbagés : chaînage, fauchage des rejets et autres ...

Dès lors, quelle mouche a piqué M.B. matamore de village. Il se sent frustré par le fait qu'il y ait une réserve naturelle où le rare gibier vient trouver refuge. Chasseur, cela le prive de tirer les derniers lièvres de la plaine.

A moins qu'ignorant les problèmes de la biodiversité qui disparaît, il ne rêve que de pulvériser ces quelques hectares de nature renaissante ?

De plus, le groupe Environnement de l'Eau d'Heure, qui a aussi été alerté, nous écrit:

...effectivement il y a des chardons; majoritairement des Cirses des champs et des Cirses des marais, croissant dans la réserve, mais aussi et surtout sur des terrains soumis à la gestion des cultivateurs.

Néanmoins, nous sommes allés faucher les composées indésirables sur la partie gauche du site protégé, laissant intactes celles qui croissent sur des zones territoriales gérées par les agriculteurs évoqués.

Nous avons pensé à cet adage bien connu, selon lequel certains de nos semblables peuvent voir la paille dans l'œil de leur voisin et ignorer la poutre qui se trouve dans le leur.

En vertu du Code Rural, le Circe des champs (*Cirsium arvense*), le Circe lancéolé (*Cirsium vulgare*), le Circe des marais (*Cirsium palustre*) et le Chardon crépu (*Carduus crispus*), doivent être détruits. Notons qu'en Flandre, des études scientifiques soulignent que les pratiques de l'agriculture modernes rendent cette obligation légale obsolète. Elle souhaite limiter l'échardonnage au seul Cirse des champs. ●



Un Râle à Bocogne

Il n'est pas nécessaire de disposer de grandes étendues de marécages.

La petite mare de notre réserve à Bocogne nous apporte des surprises.

Après la Marouette ponctuée, voici le Râle d'eau qui vient admirer son beau plumage dans l'onde pure. ●



Didier Vieuxtemps

Grandes aigrettes à Rovi (Ambly)

Autrefois erratique très rare, la Grande aigrette (*Casmerodius albus*), devient de plus en plus commune ces dernières années. Certains pensent qu'il s'agit là de l'évolution climatique. C'est peut-être vrai, mais l'expansion vers l'Ouest, de ce nidificateur en Europe centrale et du sud-est, est certainement due aussi à la suite de son classement en espèce protégée.

La Grande aigrette s'alimente essentiellement

en insectes, mollusques, souris et campagnols dans les prés et les champs. Elle fréquente aussi les eaux peu profondes où elle recherche des insectes aquatiques, qu'elle déloge en agitant la vase avec une patte.

Quel beau spectacle de voir ces élégantes jouer « garde-boeuf » dans la prairie avant de rejoindre leur dortoir dans notre réserve à Rovi (Ambly). ●



Didier Vieuxtemps

Expropriation

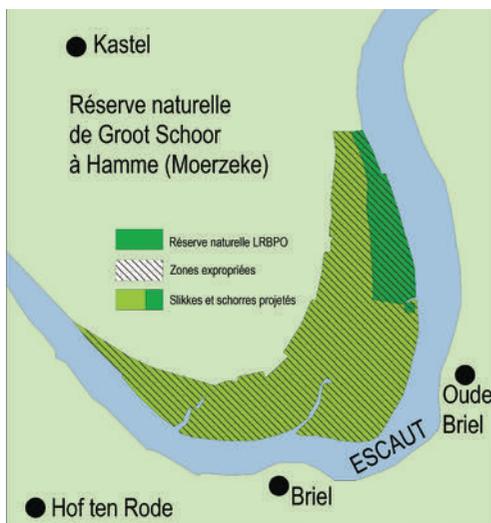
La Région flamande a décidé d'exproprier notre réserve naturelle de Grote Schoor à Hamme - Moerzeke située sur la rive gauche de l'Escaut.

Cette expropriation pour cause d'utilité publique a été décidée pour aménager des zones inondables le long du fleuve. Notons, qu'à cet endroit, bien que nous soyons très loin de la mer, l'effet des marées se fait encore sentir. Ce vaste projet a été lancé dans le cadre du « Sigmoplan » suite aux inondations de 1976. Ce plan a été actualisé depuis et accéléré suite aux mauvaises nouvelles dues au réchauffement climatique, qui prévoit une montée des eaux et par conséquent des marées plus fortes. L'aspect environnemental n'a pas été oublié. Par la même occasion, le projet vise à rendre au fleuve son aspect naturel ancien. Le leitmotiv pour l'élaboration de ce plan est « sécurité et naturalité »

En ce qui nous concerne, notre réserve de Grote schoor, d'une superficie de 6,2983 ha, est constituée de polders (voir en encadré), d'une bande boisée le long de la digue et d'une zone rivulaire, marécageuse et soumise aux marées. Le terrain est situé en zone naturelle d'intérêt scientifique. La digue existante sera en partie démolie et un nouveau système de digue sera construit plus loin.

Après les travaux, les terres de culture deviendront un vaste domaine naturel qui sera considéré comme une zone de protection spéciale dans le schéma de structure. Elle fera partie du Paysage Régional Escaut-Durme qui doit





nous possédons non loin de là, le long de l'Escaut comme : le Sint Amandschoor. C'est dans le village de Saint Amand, le long des berges de l'Escaut qu'a vécu Emile Verhaeren. ●

*J'ai pour voisin et compagnon
Un vaste et puissant paysage
Qui change et luit comme un visage
Devant le seuil de ma maison.*

Extrait de *Mon ami, le paysage*
(*Les Flammes hautes*, 1917)

encore être reconnu. Au total, la superficie concernée sera pour le Groot Schoor de 26,70 ha. L'effet sera très positif sur les écosystèmes. Les différents habitats typiques des estuaires, comme la slikke (voir en encadré), seront préservés et, comme le schorre (voir en encadré), seront non seulement préservés mais considérablement agrandis. Ils seront désormais gérés comme tel par la Région flamande.

Pour notre Ligue Royale Belge pour la Protection des Oiseaux, cela pourrait être, à première vue, une mauvaise nouvelle. Ce n'est pas le cas. Nous perdons une réserve, mais au final, la nature sera gagnante. Il se peut que le même scénario se passe pour d'autres réserves que

Polder

Le polder est une étendue de terre gagnée sur l'eau dont le niveau est inférieur et entourée de digues. Les polders sont aménagés pour permettre l'agriculture.

Slikke

La Slikke est une vasière en bordure d'estuaire ou de fleuve soumis aux marées, donc, inondée deux fois par jour.

Schorre

Le schorre est un pré salé à végétation basse inondée par des eaux salées ou saumâtres uniquement lors des hautes marées.

Plateformes artificielles pour la Cigogne Blanche

La Cigogne blanche est un des oiseaux les plus connus en Europe. En Belgique, elle est de plus en plus présente même si sa nidification reste rare dans notre pays. Dans une de nos réserves, Prés Rosières, des cigognes en migration sont régulièrement observées, une structure a été placée, offrant un superbe site de nidification. Un projet similaire est aussi en cours d'élaboration le long du canal au nord de Bruxelles. Le long du canal au nord de Bruxelles, la Ligue est aussi partenaire d'un projet visant à l'établissement de pareilles structures.

Corentin Rousseau

La Cigogne blanche construit son nid sur des structures hautes et isolées dans le paysage. L'homme lui vient souvent en aide, parfois de manière non-intentionnelle, en lui fournissant des églises, des granges ou de belles plateformes.

En Europe occidentale cette espèce a une très bonne image auprès du grand public. Elle est aussi une bonne auxiliaire de l'agriculture en se nourrissant de nombreux rongeurs et insectes. Des structures visant à ce qu'elle installe son nid sont donc souvent construites.

Il existe différents types de plateformes artificielles. Celles-ci peuvent être assez simples, constituées d'un mat d'au moins 5 mètres de haut et d'un plateau d'au moins 1.2 mètre de diamètre. Avant de placer la plateforme artificielle, il faut être attentif aux dangers potentiels pour les Cigognes aux alentours : lignes à hautes tensions, câbles quelconques, etc. Il faut que les Cigognes puissent décoller et atterrir sans croiser d'obstacles.

La réserve naturelle Prés Rosières est un habitat idéal pour la Cigogne blanche. Les prairies abritent une faune diversifiée en amphibiens,



Godfried Merlevede

Plateforme artificielle pour la Cigogne blanche placée en 2015 à la Réserve naturelle Prés Rosières (LRBPO).



Godfried Mertelvede

La mise en place de la plateforme a nécessité du matériel lourd. Réserve naturelle Prés Rosières (LRBPO).

rongeurs et gros insectes, une nourriture recherchée par le grand échassier. Une plateforme a donc été placée pour lui offrir la possibilité d'édifier un nid en toute sécurité.

A Bruxelles, les zones propices aux Cigognes blanches sont très rares. Mais un site en accueille régulièrement plusieurs dizaines. C'est une friche industrielle située le long du canal

au nord de la capitale. Fin août, notre centre de réhabilitation a d'ailleurs accueilli l'une d'elles, blessée. Elle a ensuite été relâchée le long du canal. L'échassier possédait, sur chaque patte, une bague du Muséum des sciences naturelles. Celles-ci nous ont indiqué que l'oiseau est né en 2014 à Planckendael. Il y a, une trentaine d'années, le parc animalier a, en effet, relâché quelques Cigognes blanches. Leur population a augmenté au fil du temps. En 2014, il y avait 54 nids occupés par naissance de 84 cigogneaux.

L'association Bruxelles Nature a lancé en juin 2015 un « Plan Cigogne » ayant pour objectif la mise en place de plateformes pouvant accueillir le nid du grand oiseau bigarré. La Ligue est partenaire du projet en apportant une aide scientifique et technique. Les industries proches de cette friche ont donc été contactées et sont très enthousiastes à l'idée de pouvoir accueillir de telles plateformes. Nous espérons donc que ces dernières seront en place à la fin de l'hiver ! ●



Nadège Pineau

Cigogne blessée, soignée par la LRBPO puis relâchée le long du canal au nord de Bruxelles.

Signature de la convention Libon Jamar



Signature de la convention par Monsieur et Madame Libon Jamar.

Le lundi 24 août 2015, a été signée la convention, entre la Fondation Libon-Jamar et la Ligue Royale Belge pour la Protection des Oiseaux, pour la gestion d'un ensemble de terrains d'une cinquantaine d'hectares situés à Vierset-Barse.

La Fondation désirait s'associer avec une association de conservation de la nature afin de gérer de manière durable ce grand domaine, composé en majorité de bois, mais aussi d'un fond de vallée humide et de cultures.

Le conservateur de la réserve est Eric Melin, Licencié en sciences botaniques de l'université de Liège. Il effectuera, dès ce printemps, les inventaires floristiques. Francis Bathy, administrateur de la Ligue, a déjà placé des nichoirs spécifiques construits par Monsieur Libon.

Nous remercions Monsieur et Madame Libon-Jamar pour la confiance accordée à notre association et pour leurs démarches en faveur de la protection de la nature. ●

NOUVELLES DE NOS RÉSERVES

Merci d'avoir renouvelé votre cotisation pour



2016

Si vous avez oublié, ce n'est pas grave :

20 € au compte **BE43 0000 2965 3001**

Et c'est réglé !

La Protection des Oiseaux vous dit merci !



Ardenne & Gaume est une association de conservation de la nature, responsable de plus de 60 réserves naturelles, en Wallonie, s'étendant sur plus de 2500 ha !

Nous vous invitons à la rejoindre et à participer à la gestion et à l'animation des plus belles réserves naturelles de Wallonie.

ARDENNE & GAUME

Cette association publie aussi une revue trimestrielle de grande qualité « Parcs & Réserves ».



Anémone pulsatille



Ardenne & Gaume asbl

rue du Camp Romain, 79 - 5500 FURFOOZ

secretariat@ardenne-et-gaume.be • www.ardenne-et-gaume.be

Quel exemple !

Le Costa Rica nous étonnera toujours, non seulement pour sa faune et sa flore exceptionnelles mais aussi pour sa politique avant-gardiste de protection de l'environnement.

Jean-Claude Beaumont

Ce petit état d'Amérique centrale est devenu une référence mondiale en termes d'écologie et de gestion de l'environnement. C'est l'un des rares pays au monde à bannir toute énergie fossile. Son électricité verte est fabriquée grâce à la géothermie due à ses nombreux volcans, à l'hydroélectricité due à ses nombreux cours d'eau, alimentés par une pluviosité importante, et à l'éolien grâce aux vents qui parcourent la vallée centrale entre océan Pacifique et mer Caraïbe.

Mais la politique environnementale du pays ne s'arrête pas là

Le mardi 2 octobre 2012, par 41 voix sur 57, en première lecture, les députés du Congrès costaricain ont voté un projet de loi interdisant la

chasse sportive et commerciale. En seconde, et dernière lecture, la loi a été adoptée à l'unanimité. Au départ, ce projet était issu d'une initiative populaire qui a récolté 177.000 adhésions. C'est une belle victoire de l'Association pour la préservation de la flore et de la faune sylvestres (Aprefloras). « *Nous n'espérons pas seulement sauver les animaux mais aussi l'économie du pays. Si nous détruisons la vie sauvage, les touristes ne viendront plus* », plaide Luis Diego Marin, coordinateur de l'ONG Preserve Planet, qui milite depuis des années contre la chasse. Le député Claudio Monge, farouche partisan de l'interdiction de la chasse, considère que cette activité « *n'est rien d'autre qu'un massacre d'animaux sans défense, dans le seul but de s'amuser* ».

Cette loi est une première, elle est historique, le pays joue un rôle de précurseur non seulement en Amérique mais dans le monde entier. Le président du Congrès Victor Emilio Granados, a déclaré : « *La loi permettra de vivre en paix avec les autres être vivants qui nous accompagnent sur cette planète. Je pense que c'est un message que nous adressons aux futures générations. Une activité comme la chasse sportive n'est pas un sport mais de la barbarie* ».

Selon la loi, la chasse ne sera plus tolérée que dans le cadre de recherches scientifiques et de contrôle des espèces pour stabiliser l'écosys-



Militant lors du vote de la loi au Congrès de San José.



Jean-Claude Beaumont.

Le tapir ne sera désormais plus chassé.

tème. Cette loi concerne également l'interdiction du commerce de la faune sauvage, de la possession et de la « domestication » des espèces sauvages comme les singes, les paresseux, les iguanes, les aras et certaines espèces d'oiseaux. La chasse de subsistance pour les rares indiens (64.000 recensés en 2000) de la zone, sera identifiée et restera autorisée. Les braconniers et les trafiquants d'animaux sont passibles d'amendes allant jusqu'à 2.300 €.

Jaguars, pumas, tapirs, singes, cerfs ne sont plus dans le viseur des chasseurs. Ils pourront vivre leur vie en paix et peut-être qu'un jour, à la vue d'un humain, ils ne s'enfuient plus.

Mais ce n'est pas fini. En 2013, le gouvernement costaricien a décidé d'interdire les zoos sur son territoire. Le ministre de l'environnement de l'époque, René Castro avait été très clair : « *Nous éliminons toutes les cages et renforçons l'idée d'interagir avec la biodiversité dans les parcs botaniques de façon naturelle. Nous ne voulons plus voir d'animaux en cage ou en captivité pour quelques raisons que ce*

soit. Sauf si c'est pour les sauver ». De fait, il existe quelques centres de revalidation pour la faune sauvage, dans le pays, qui pourront continuer à accueillir des animaux en détresse. Ces centres seront chargés d'accueillir les animaux des zoos qui ne pourront pas être relâchés dans la nature. Les deux zoos du pays, le zoo Simon Bolivar et le zoo Santa Ana ont obtenu, de la part du tribunal, un délai de dix ans pour respecter les clauses de la loi et pour permettre aux animaux de quitter la captivité en douceur. Notons que le Costa Rica avait déjà interdit, il y a plus de dix ans, les animaux sauvages dans les cirques et les spectacles.

Pour la première fois, dans un pays, l'homme perd son droit de vie, de liberté et de mort sur les animaux sauvages. Ce qui est possible au Costa Rica ne devrait-il pas être possible chez nous ? ●

SOURCES :

- Journal « Le Monde » du 08/10/2012.

Comportement « aty-pic »

Vous venez de transformer votre façade en faisant placer de l'isolant de polystyrène recouvert de crépi. Cette technique est de plus en plus utilisée chez nous, économie d'énergie oblige. Et quelques jours plus tard vous y observez des trous de la grosseur d'un poing. Catastrophe !

Jean-Claude Beaumont

Après de nombreuses investigations, et après avoir rouspété auprès de l'entrepreneur, le mystère reste entier. Jusqu'au jour où vous apercevez une tête noire et blanche munie d'un bec noir et pointu dépasser de l'ouverture. Voilà le coupable, c'est un Pic épeiche.

Ce comportement atypique a déjà été observé en Suisse et en Allemagne où cette technique d'isolation est très souvent utilisée depuis de nombreuses années.

Il s'agit généralement de jeunes pics qui sont à la recherche d'un nouveau territoire après avoir quitté leurs parents. Les dommages ont lieu en été et en automne, plus rarement au printemps. Les maisons situées dans les quartiers bien



“ Mais avant tout, il faut se poser la question, le trou de pic est-il néfaste à la maison ? ”

arborés ou à proximité des bois sont les plus visées. Ce sont les angles des maisons qui sont particulièrement recherchés, à une hauteur de 3 m et plus. Une explication à ce phénomène est que le crépi ressemble à la rugosité de l'écorce et le polystyrène sous-jacent à du bois vermoulu. Le crépi a d'ailleurs la même consonance



Louis Deweme

qu'un arbre mort. La cavité ainsi obtenue lui sert d'abri en hiver et de nid au printemps. Il est fort probable que ce comportement ne soit pas dû à un seul individu. N'importe quel pic épeiche peut causer de tels dommages.

Réparer la façade ne résout pas le problème. Nous avons constaté que, deux ou trois jours plus tard, le trou était de nouveau creusé. Le Pic épeiche est un oiseau protégé, inutile de le supprimer. De toute façon, ses frères, sœurs et congénères le remplaceraient immédiatement dans cette besogne. A court terme, on peut éloigner les pics avec des épouvantails formés de bandes de plastique, ou des guirlandes métalliques. Mais, il faut savoir que l'oiseau peut s'y habituer. On peut également effaroucher les oiseaux fraîchement installés en les dérangeant plusieurs fois la nuit; en faisant du bruit ou en projetant de la lumière dans la cavité. Des fils nylons tendus sur le coin de la maison, du sol jusqu'au toit, tous les 7 cm, sur une trentaine de cm de largeur et sur chaque côté peuvent empêcher les pics de commettre leurs délits.

Mais avant tout, il faut se poser la question, le trou de pic est-il néfaste à la maison ? Cela en-

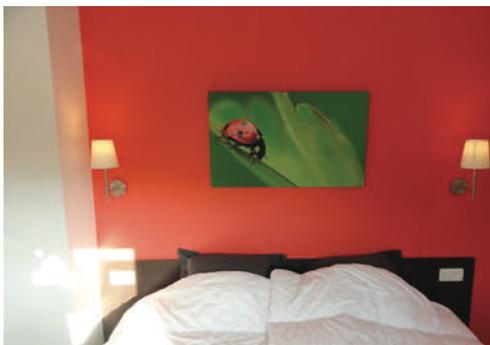
court-il un problème d'étanchéité de la façade ou un problème esthétique majeur ? Sinon, on peut le laisser et on aura un nichoir incorporé dans la façade, tout trouvé pour l'Épeiche, ou pour l'Étourneau qui souvent squatte les nids de pics et même pour le Rouge-queue à front blanc.

Cette technique d'isolation est non seulement utilisée, de plus en plus, pour des bâtiments neufs mais aussi pour la rénovation de bâtiments anciens. Il faut donc s'attendre à une augmentation des dégâts dus aux pics.

D'après la station ornithologique gouvernementale du Bade-Wurtemberg, il n'y a pas que le crépi isolé qui serait visé, mais tous les matériaux qui résonnent, comme les briques en terre cuite creuses ou le béton cellulaire (Ytong). ●

SOURCES :

Station ornithologique suisse & Association Suisse pour la Protection des Oiseaux, J. von Hirschheydt.



TARIF 2016 Prix par personne par jour • TVA comprise

PENSION COMPLETE

ADULTES (à partir de 12 ans)

Groupe de 20 personnes et plus	40 €
Groupe entre 15 et 19 personnes	45 €
Groupe entre 10 et 14 personnes	50 €
Groupe de - de 10 personnes	55 €

ENFANTS (entre 5 et 12 ans)

Groupe de 20 personnes et plus	20 €
Groupe entre 15 et 19 personnes	25 €
Groupe entre 10 et 14 personnes	30 €
Groupe de - de 10 personnes	35 €

ENFANTS (jusque 4 ans) 5 €

LITERIE

Location set de draps, taie et couette
pour la durée du séjour 10 €



POUR TOUS RENSEIGNEMENTS

Ligue Royale Belge pour la Protection des Oiseaux asbl,
rue de Veeweyde, 43 - 1070 Bruxelles • Tél. : 02 521 28 50 • Fax : 02 527 09 89
Courriel : protection.oiseaux@birdprotection.be

REPAS SUPPLÉMENTAIRES

ADULTES (à partir de 12 ans)

Petit déjeuner	8 €
Dîner	14 €
Souper	11 €

ENFANTS (entre 5 et 12 ans)

Petit déjeuner	6 €
Dîner	12 €
Souper	9 €

BBQ (en + du repas principal) 10 €

ANIMATIONS

VISITE DE LA RÉSERVE

guide (2 heures), frais de déplacement compris 70 €

ANIMATION « NATURE »

guide (2 heures) - thème au choix : oiseaux, biodiversité,
plantes, champignons, traces animaux ,
« Confiture », « abeilles » 70 €

Tout est bon dans le rapace !

Les spectacles de rapaces sont de plus en plus nombreux. Tout est prétexte pour organiser des démonstrations qui dépassent largement les fantaisistes fêtes médiévales. On montre des rapaces non seulement dans toutes sortes de fêtes, salons, brocantes, braderies, mais aussi dans les homes pour personnes âgées, dans les centres de vacances pour handicapés, et pire, on organise des stages pour les enfants à partir de 6 ans. Tout est bon dans le rapace... pour faire du fric.

Jean et Irène Doucet de Clermont, non seulement sont des ardents protecteurs, mais agissent contre ces ignobles démonstrations. Voici leurs témoignages concernant deux manifestations, l'une à Beaumont et l'autre à Assesse.



Jean-Claude Beaumont

A Bouillon, en payant votre entrée pour la visite du château, le spectacle de fauconnerie est compris, que vous le vouliez ou non. Aigles des steppe.

Ce dimanche 30 août 2015 était organisée, à Assesse, une fête centrée sur le thème du bois. Des artisans nombreux y participaient : sculpteurs, tourneurs et autres. Les échoppes présentaient une grande variété de produits ou d'objets attrayants. Quelle ne fut pas notre surprise, désagréable, d'arriver à un endroit où, à des supports bas et espacés étaient attachés par les pattes des oiseaux de proie, diurnes et nocturnes. On pouvait y voir la Buse de Harris, des Hiboux africains, etc...

Nous avons tenté de rencontrer un organisateur de la fête, afin de lui faire part de notre incompréhension de voir associée à une manifestation artisanale à finalité récréative et culturelle, une activité de pseudo-fauconnerie et de dressage de rapaces divers et protégés. Cette dernière ne s'intègre en effet nullement dans les thèmes proposés.

La conversation, qui fut positive, nous a convaincus que les initiateurs de la fête d'Assesse auraient été abusés. Il est absolument certain que la personne rencontrée est totalement étrangère à la connaissance de la pratique de l'approvisionnement, du dressage et de la détention de différents oiseaux de proie.

Nous apprenons, par le toutes-boîtes « Publi-



Une nature dénaturée. Un alignement de prisonniers enchaînés et innocents.

tour.be » du 21 septembre 2015, qu'à Beaumont, aux fêtes « Charles Quint et les trois Auvergnats », des activités comportant 3 spectacles de fauconnerie sont prévues le dimanche 04 octobre après-midi.

Ces deux organisations ont reçu une lettre de M. et Mme Doucet, dans laquelle ils avancent les arguments suivant :

Il faut savoir que la **détention des rapaces est interdite** et que, pour avoir lieu, elle doit être couverte par une **dérogation** accordée par les autorités compétentes. Ici, il y a, outre la détention, une réalité d'importation d'espèces étrangères, ce qui induit, n'en doutons pas, de **nouvelles dérogations et un commerce juteux**.

Il ne faut pas ignorer le fait que, pour pouvoir disposer d'un animal en captivité, il a fallu en capturer un grand nombre tant la mortalité est grande lors de l'acclimatation. Les pertes sont en effet immenses pour ces animaux vivant dans de grands espaces et réduits soudain, pendant le transport, puis par les dresseurs, à végéter dans des cages exiguës, souvent sombres.

La capture ou le dénichage des poussins, le transport puis le dressage cumulent donc les pertes su-

bies. Les « rapaciers » ne pratiquent guère (malgré certaines de leur déclarations publiques) l'élevage en captivité pour s'approvisionner car, pour assurer le bon comportement des sujets, il faut introduire du sang neuf dans le dans la ménagerie détenu, donc poursuivre le prélèvement dans la nature. Ceci prouve bien que les animaux sont dénaturés par l'emprisonnement.

C'est dans ce contexte qu'encore récemment, dans la vallée de la Meuse, en aval de Dinant, un nid du rare et prestigieux Faucon pèlerin (espèce récemment revenue chez nous après sa disparition !) a été vidé de ses jeunes, que les dénicheurs ont bien sûr emportés et ce, malgré les surveillances organisées par les protecteurs de la nature...

Nous avons aussi été choqués par le fait que les démonstrations et expositions des oiseaux, à Assesse, avaient lieu dans le complexe scolaire de la commune, parmi des jeux d'adresse et de détente divers, où évoluaient de nombreux enfants. Ceux-ci représentent, en effet, avec leur fraîche naïveté, un public facile à intéresser et à convaincre pour ensuite influencer des parents désireux de les combler à n'importe quel prix parfois. En cela, nous trouvons la démarche peu élégante : ne montre-



Jean-Claude Beaumont

Un rapace nocturne (Grand-duc africain) obligé de travailler le jour. Le prisonnier, s'il a le toupet de s'enfuir, sera retrouvé grâce à l'émetteur collé sous les plumes rectrices du croupion.

t-elle pas aux jeunes, une réalité tronquée de ses côtés inavouables et que bon nombre d'entre eux, sensibles à la souffrance animale, n'apprécieraient pas ?

Il faut convenir que le dressage d'oiseaux de proie nocturnes est incompatible avec toute exhibition de vols diurnes, que ce soit pour la chasse ou pour les démonstrations. En effet, ils appartiennent à des espèces dont, naturellement, les activités ont lieu la nuit. Dès lors, si le dresseur les force à évoluer en plein jour, il prend le risque de les perturber et accepte de montrer aux spectateurs des êtres se comportant artificiellement, ce qui n'est guère éducatif.

Gageons qu'il y a ici, de plus, une entorse au principe légal du bien-être animal !

Notons que les offres, habituellement faites par les dresseurs, concernant la possibilité de cours, de démonstrations et de locations (!) lors de fêtes privées sont tout à fait commerciales et ne cherchent qu'à rentabiliser leur loisir onéreux, mais aucunement à informer enfants ou adultes à propos du rôle de ces animaux admirables et nécessaires à l'équilibre naturel. Cela va totalement à l'encontre

des campagnes réalisées par les associations de naturalistes et risque de ruiner les efforts de nombreux enseignants qui tentent de sensibiliser la jeunesse aux problèmes environnementaux et à la protection de la nature.

Nous sommes convaincus que les organisateurs de la fête sont abusés par les côtés alléchants de ces démonstrations et ignorent le cortège de misères animales qui les accompagnent !



Un autre témoignage de Mr August Bernard d'Yves-Gomezée :

C'est avec grand plaisir que j'avais retenu la date du 12 juillet pour me rendre à Sivry-Rance pour une nouvelle édition du « Mouton et du Cheval de Trait ».

Toutes mes félicitations quant au concours de débardage, impressionnant de précision. Quel travail de préparation ! Idem pour la démonstration du travail du chien pour rassembler les moutons. Ici, j'ai apprécié davantage le fait que les moutons étaient des moutons d'Ouessant, dont je tiens 2 jeunes.

Par contre, comme d'autres visiteurs, je n'ai pas du tout apprécié le stand de fauconnerie. Bien tenu en soi, mais qui, à mon avis, n'avait pas sa place à cette manifestation « Mouton et Cheval de trait », si ce n'est que vouloir attirer du public.

Même s'il s'agit certainement de rapaces d'élevage, il est malheureux de voir et de savoir ces oiseaux attachés pour toute une vie à une courte chaîne sur un bloc de bois, duquel ils tombaient d'ailleurs régulièrement en s'agitant. ●

Le legs, perpétuez la vie !



Après vous, la vie continue et doit continuer. Les générations futures vous seront reconnaissantes d'avoir pu assurer la pérennité de l'action en faveur de nos oiseaux et de notre biodiversité.

Vous désirez léguer vos biens à la Ligue Royale Belge pour la Protection des Oiseaux. Celle-ci est habilitée à accepter les legs. Il vous suffit de rédiger un testament en respectant quelques règles simples.

VOUS POUVEZ FAIRE VOTRE TESTAMENT :

- Chez vous : il sera alors olographe et donc entièrement écrit de votre main, daté et signé. Afin que ce testament ne disparaisse pas, nous vous conseillons de le déposer chez votre notaire.
- Chez le notaire : il sera alors notarié ou authentique. Dicté par vous, rédigé par le notaire en présence de deux témoins ou d'un deuxième notaire, et gardé en son étude.

Exemple d'un testament olographe :

Ceci est mon testament.

Je soussigné(e) (nom, prénoms), né(e) le..... à.....(date et lieu de naissance), domicilié(e) à (adresse complète), déclare par la présente faire mon testament comme suit :

Je révoque tout autre testament antérieur.

Je lègue à la Ligue Royale Belge pour la Protection des Oiseaux - asbl, dont le siège social se trouve rue de Veeweyde 43, à 1070 Anderlecht :

- la totalité de mes biens,
- la somme de euros (montant en lettre),
- le bien immobilier suivant..... (appartement, terrain...), situé à..... (adresse complète).

Fait à..... le..... (Signature).....



Pour tous renseignements : la LRBPO 02 521 28 50 ou votre notaire.
Une copie peut idéalement être envoyée à notre association.

« The famous nest »

Ou comment un homme construit un nid à la place d'un GRAND CORBEAU... pour un GERFAUT !

Idéaliste dans l'âme, Dany Pierret avait quitté ses terres ardennaises natales pour aller découvrir le vaste monde et chercher un endroit sur la terre où l'on respecte l'environnement, les animaux et plus particulièrement les oiseaux.

Marie Lecomte

Après quelques expériences et découvertes dans les pays du Nord, il arrive en Islande en 1996. Là-bas, il fait la connaissance d'un docteur en ornithologie : Olafur K. Nielsen. Olafur travaille au musée des sciences naturelles et étudie spécifiquement les lagopèdes alpins et leur principal prédateur (après les chasseurs bien entendu) le plus grand de tous les faucons : le faucon gerfaut (*Falco rusticolus*).

Chaque année, dès le printemps, Olafur se met en quête des nids de gerfaut, souvent situés à flanc de falaise, afin d'inventorier les poussins et de pouvoir évaluer l'évolution des populations. Pour ce faire, il est toujours accompagné par un assistant de terrain, son propre fils Olafur junior. Mais en 1998, celui-ci est victime d'une entorse qui l'empêche de remplir sa mission. Olafur père invite donc tout naturellement Dany à l'accompagner.



Transport des branches à pied jusqu'à la falaise.



Après la construction du nid en septembre 2014.



Les poussins de gerfaut au nid en 1998.

La course annuelle commence : Olafur et Dany parcourent l'Islande, souvent jusqu'au fin fond d'endroits inaccessibles, pour compter, mesurer, et baguer les jeunes gerfauts. Il faut savoir que les gerfauts ne fabriquent pas de nid mais pondent habituellement leurs œufs sur une plateforme rocheuse, un peu à la manière de nos hiboux grands-ducs. Ils utilisent aussi régulièrement d'anciens nids de grands corbeaux. Lors d'un de leurs inventaires, ils découvrent un nid au bord duquel trois jeunes gerfauts sont morts de froid. Le site occupé est mal abrité et les jeunes n'ont pas résisté aux intempéries et à l'humidité (les giboulées sont encore fréquentes au mois de mai en Islande). La mère gerfaut peut abriter ses petits à l'aide de ses ailes pendant plusieurs heures mais si les intempéries perdurent, la mère s'épuise et finit par abandonner.

Sur dix années d'observation, 3 nichées avaient échoué à cet endroit, chaque fois à cause de mauvaises conditions météorologiques.

Devant ce spectacle désolant, Dany décide de faire quelque chose. Puisque l'actuel nid ne protège pas suffisamment les poussins, il va leur en construire un autre !

C'est ainsi que Dany part à la recherche d'un endroit idéal à proximité, orienté au sud, à l'abri des vents. Il

repère une plateforme rocheuse occupée autrefois par un couple de grands corbeaux. Le site réunit les conditions optimales et pourrait faire l'affaire.

Il y a très peu d'arbres en Islande, sauf dans l'est du pays, qui compte quelques forêts de bouleaux. C'est là que Dany va chercher les bois nécessaires à la confection du nid. N'ayant pas de voiture, il prend le bus avec son amas de branches, puis fait du stop jusqu'au village le plus proche du site idéal qu'il avait repéré. A pied, il apporte les bois jusque la plateforme et se met à fabriquer une nouvelle aire.

La récompense de ses efforts ne se fait pas attendre, puisque trois semaines plus tard, le nid est occupé par un couple de gerfauts et que la nichée de 3 poussins réussit ! Le nid est alors baptisé par les ornithologues locaux « the famous nest » (le célèbre nid). Tim Gallagher, un amoureux des oiseaux, rédacteur en chef de la revue Living Bird consacrera même un article à cette histoire en automne 1998.

Seize ans après, en septembre 2014, Dany est allé revoir son nid et l'a remis à neuf. Il n'y a plus qu'à attendre et espérer qu'il soit occupé dans les années à venir. Nous souhaitons plein succès au couple qui déciderait d'y nicher et longue vie à tous les gerfauts ! ●

Médias & animaux

L'évolution positive du jardin extraordinaire, entamée dans les années septante, n'est pas comprise par tous, y compris à la RTBF. La Deux et France 4 ont diffusé « Une saison au zoo ». « On n'est pas des pigeons » a présenté dernièrement un fauconnier et sa victime, une chouette, en studio. RTL diffuse une télé-réalité tournée dans les coulisses d'un zoo « Expédition Pairi Daiza ». Outre le fait que c'est une publicité gratuite pour ces établissements commerciaux, ces émissions



donnent une image tronquée du monde animal. C'est une imposture, on y utilise un vocabulaire de préservation des espèces, de bien-être animal, alors que le but n'est que de vendre des tickets. Comme le dit Jean-Claude Nouët : la seule espèce en voie de disparition que les zoos protègent, ce sont les directeurs de zoo ! Non la mentalité des chaînes de télévisions n'a pas changé. ●

BÉTISE HUMAINE

OFFRE SPÉCIALE POUR LES MEMBRES DE LA LIGUE



Nous vous proposons :

Un nichoir Bonaire pour Mésange bleue
Le livre « Le petit guide ornitho » qui convient particulièrement aux débutants en ornithologie



19 €
(+5 € de frais de port)
à la place de
28.95 € !

Vous pouvez commander le pack nature en versant la somme 24 € au CCP : BE43 0000 2965 3001 en n'oubliant pas de préciser en communication le « pack membre ».



La chasse à licences fait son chemin !

Le député Josy Arens, bourgmestre d'Attert, souhaite développer la chasse à licences, plus respectueuse au niveau éthique. Avec une large délégation des communes, copropriétaires de la forêt d'Anlier, il s'est rendu à Bütgenbach où cette pratique existe depuis 20 ans. La délégation a pu ainsi se rendre compte de ce que la maîtrise des grands animaux (cervidés et sangliers), permet de régénérer et diversifier la forêt. Cette maîtrise n'est possible qu'en donnant au D.N.F. (et non aux chasseurs) la responsabilité de l'équilibre forêt/gibier, au bénéfice

du patrimoine naturel et du budget communal.

L'Avenir du Luxembourg du 14 novembre 2015, qui rapporte cette rencontre avec le bourgmestre de Bütgenbach et le chef de cantonnement du D.N.F., conclut que les représentants communaux sont repartis convaincus du bien-fondé de l'expérience menée actuellement à Anlier.

Nous félicitons Monsieur le député Arens de son engagement pour la pratique d'une chasse plus respectueuse des animaux. ●



Sauver la Perdrix grise...

Aux questions parlementaires relatives aux mesures qu'il envisage pour assurer la protection de la Perdrix grise et de la Sarcelle d'hiver, le ministre, René COLLIN (CDH) répond invariablement que, selon l'Union internationale pour la Conservation de la Nature, ces deux espèces sont reprises dans la catégorie « *préoccupation mineure, espèce pour laquelle le risque de disparition en Belgique est faible* ».

Michel David

Le risque est faible ?

Selon le Ministre, la Sarcelle d'hiver serait largement répandue en Europe et ses populations, globalement stables, présenteraient une lente augmentation des effectifs due aux mesures de conservation de certaines zones humides.

Quant à la Perdrix grise, il y aurait lieu d'agir sur la restauration du milieu, la gestion des prédateurs et, dans une moindre mesure, sur les prélèvements cynégétiques qui, à en croire Monsieur

COLLIN, seraient marginaux. Le Ministre minimise ensuite le déclin de la Perdrix grise, affirmant que des populations seraient encore bien développées et que l'on observe les plus fortes tendances à la hausse dans des territoires chassés. Ce qui l'amène à affirmer qu'une interdiction de la chasse pénaliserait les chasseurs et n'offrirait absolument aucune garantie d'un effet positif sur les populations de Perdrix.

Enfin, le Ministre plaide en faveur de la chasse. Ce serait souvent suite aux démarches de chasseurs,



Villea photo

auprès des agriculteurs, que l'habitat de l'espèce serait amélioré, au bénéfice aussi de toute la petite faune des plaines. Et de préciser: « *Environ trois quarts des bandes « faune », installées en plaine dans le cadre du programme des mesures agro-environnementales, le sont à l'initiative des chasseurs* ».

Le risque est réel !

Devons-nous conclure, des dires de Monsieur COLLIN, que sont farfelus les recensements effectués de 2001 à 2007, par des ornithologues réputés, ayant contribué à l'élaboration de l'Atlas des oiseaux nicheurs de Wallonie ? Selon l'Atlas, contrairement à ce qu'annonce le Ministre, les sarcelles sont en diminution dans toute l'Europe et devenues rares en Wallonie. D'où l'Atlas classe la Sarcelle d'hiver en tête des espèces présentant **un risque extrême d'extinction**. Les recensements révèlent aussi que, des 15.000 à 20.000 couples de perdrix, estimés dans les années 1973 à 1977, il n'en subsiste qu'environ 3.900. Avec une diminution de 9,1 % l'an, l'Atlas conclut aussi que cette espèce présente de même **un risque réel d'extinction** en Wallonie.

Le dernier rapport AVES, Oiseaux nicheurs en Wallonie en 2013 et 2014, centré sur les nicheurs menacés, est sans doute aussi mensonger lorsqu'il déclare, au sujet de la Perdrix grise : « *l'analyse des points d'écoute sur la période 1990-2014 confirme l'ampleur du recul* ».

Et ne devrait pas être crédible, également, le bilan de la loi sur la Conservation de la Nature, présenté en conférence de presse, le 10 septembre 2013, par le ministre DI ANTONIO, citant la Perdrix grise en exemple de régression marquée et en tête des espèces qui présentent la plus grande inquiétude. En rapport des dires de Monsieur COLLIN, ce bilan officiel est donc aussi trompeur, puisqu'il n'y est question, concernant la Perdrix grise et la Sarcelle d'hiver, ni de préoccupation mineure ni de risque faible de disparition.

Enfin, la sauvegarde des habitats de la faune des plaines ne serait donc pas à attribuer à NATAGRIWAL, dont la cellule scientifique et les conseillers de terrain s'efforcent de développer les M.A.E. (Méthodes Agro-Environnementales) auprès des agriculteurs. Ni non plus aux associations qui luttent depuis tant d'années pour la préservation des milieux naturels. En exemple, début des années 1970, des dizaines de kilomètres de haies étaient condamnés à disparaître lors de remembrements agricoles de communes en Caletienne. Ce ne sont pas les chasseurs qui sont intervenus, mais les Naturalistes de la Haute-Lesse qui, après avoir cartographié toutes les haies et les milieux importants pour la faune et la flore des champs, ont fini par obtenir l'arrêt des subventions permettant ces destructions. Par contre, les chasseurs incitaient à l'enlèvement des haies. Ils leur reprochent de favoriser la présence des prédateurs qui, selon eux, déciment « leur » gibier.

Un ministre contre la Nature ?

Un ministre régional pour la Conservation de la Nature ne doit-il pas se préoccuper, avant tout, de ce qui se passe en Wallonie et non s'en référer aux commentaires d'une Union internationale ?

Pourquoi Monsieur René COLLIN s'oppose-t-il à la protection d'espèces manifestement menacées et attribue-t-il une telle importance aux chasseurs ? La présence d'un chasseur parmi ses proches collaborateurs semble bien en être la réponse. Une réponse qui a pour but de pérenniser la poursuite d'une activité consistant à massacrer, par milliers, des oiseaux d'élevage, libérés peu avant leur exécution, pour satisfaire un divertissement cruel et morbide de tuer, pudiquement appelé « activité récréationnelle ».

Où est, dans le maintien de ce simulacre de chasse, qui porte en même temps atteinte aux Perdrix naturelles en extinction, l'éthique et l'amour de la Nature dont se revendiquent tant les chasseurs ??? ●

Chantage cynégétique !

Lorsqu'il lui est demandé de faire suspendre la chasse, seulement pour cinq années, à deux espèces menacées en Wallonie, René COLLIN, ministre de la Chasse mais aussi de la Conservation de la Nature, répond qu'il soutient une chasse durable et que, dès lors, il n'envisage pas de suspendre la chasse à ces deux espèces.

Michel David

En d'autres termes, pour ce ministre CDH, la pérennité de la Chasse passe avant toute Protection, fut-elle temporaire. La petite population, nicheuse chez nous, de la Sarcelle d'hiver peut donc être mise en péril. Pour le Ministre, l'important est de ne pas interrompre le massacre annuel de quelques centaines de sarcelles étrangères qui viennent se mélanger aux sédentaires durant la mauvaise saison.

Concernant la Perdrix grise, le ministre en minimise le déclin, dit que des populations sont encore bien développées chez nous et que les plus fortes tendances à la hausse sont observées dans des territoires chassés. Ce « tout va très bien » s'expliquerait par l'intérêt que portent les chasseurs à la conservation de l'espèce et aussi

à toute la petite faune des plaines. Suspendre la chasse serait donc préjudiciable à la Nature.

Cependant, lorsque l'on se réfère à l'Atlas des oiseaux nicheurs de Wallonie, les justifications du ministre René COLLIN ne résistent pas et ressemblent fortement à un chantage, notamment lorsqu'il prétend qu'une interdiction n'offrirait, en contrepartie, absolument aucune garantie d'un effet positif sur les populations de perdrix.

L'Atlas montre que la Perdrix grise, espèce bénéficiant de la prétendue « protection » des chasseurs, est disparue ou en forte régression dans 80% de son territoire, ne présentant qu'une légère progression sur à peine plus de 4%.

En comparaison, la Caille des blés, famille de la perdrix, inféodée aussi aux milieux agricoles, nichant également au sol, ayant le même régime alimentaire, étant exposée aux mêmes prédateurs naturels, soumise aux mêmes difficultés liées aux remembrements et techniques agricoles, qui était elle aussi en voie d'extinction, est, depuis qu'elle est protégée par la Convention de Berne, en progression dans plus de 81% des Cartes du recensement en Wallonie.

Cette différence d'évolution, selon que l'un de ces deux gallinacés est protégé et l'autre non, montre à quel point il est indispensable, pour sauver une espèce en déclin, de bannir tous prélèvements cynégétiques. ●



CALENDRIER & CARTES DE VŒUX 2016

Les visiteurs du jardin



Pour tout un chacun, le jardin est le premier poste d'observation de la nature. C'est là qu'enfant on découvre pour la première fois l'oiseau, l'insecte, la fleur...

En observant les oiseaux, on s'enrichit. On améliore notre vision du monde, on complète notre palette des couleurs et notre gamme des sons devient illimitée. On s'aperçoit que la beauté et le ravissement existent derrière notre maison.

Ce calendrier et ces cartes de vœux vous le rappelleront au fil des mois. Les photos présentées ici sont toutes d'Evelyne Josse.

Cette photographe amateur - dans le sens passionné du terme - nous montre les visiteurs habituels

de son jardin. Point de recherche de l'oiseau rare, uniquement le plus courant, le plus volant. Ces oiseaux, ces mammifères qui ont décidé simplement de vivre près de nous, avec nous.

Le souci constant de la photographe, de rechercher le meilleur cadrage, la meilleure ambiance, la meilleure pose a, de suite, attiré notre attention lors de la sélection des clichés.

Nous espérons qu'il en sera de même pour vous.

Pour obtenir le calendrier 2016, il suffit de verser le montant de 13€ au compte BE 43 0000 2965 3001 avec la communication « calendrier 2016 » Il vous sera envoyé dès réception du paiement.

Pour obtenir les cartes de vœux 2016, il suffit de verser le montant de 8€ au compte BE 43 0000 2965 3001 avec la communication « cartes de vœux 2016 » elles vous seront envoyées dès réception du paiement.

Jean-Claude Beaumont
Président



LPO France : opération pinsons 2015

La France fait partie des pays européens où le taux de braconnage est élevé et même accepté par les autorités ! Ceci est bien sûr inacceptable ! La LPO France est donc passée à l'action pour dénoncer ces pratiques.

Corentin Rousseau

Le lundi 09 novembre 2015, Allain Bougrain Dubourg, Président de la LPO France, accompagné de militants, s'est rendu dans les Landes pour dénoncer comme chaque année le braconnage des pinsons. Au mépris de la loi, ils sont entre 150 000 et 300 000 Pinsons

des arbres et 30 000 à 50 000 Pinsons du Nord à être capturés et tués annuellement et ce, à des fins « culinaires ». Il faut savoir qu'il est strictement interdit de capturer, détenir, transporter ou commercialiser ces deux espèces.

OPÉRATION PINSONS 2015



“ Lors de l’action, les pièges ont été détruits et des pinsons ont pu être relâchés. ”

Les méthodes de captures utilisées sont identiques à celles des ortolans, eux aussi piégés dans la région : matoles et cages-pièges. Des procédés non sélectifs qui impactent donc d’autres espèces protégées : rouges-gorges, chardonnerets, verdiers, etc. Avant l’action du 09 novembre, plus de 20 sites de braconnage avaient été préalablement repérés.

Lors de l’action, les pièges ont été détruits et des pinsons ont pu être relâchés. Ce ne fut malheureusement pas le cas pour des Chardonnerets élégants, écrasés sauvagement faute d’être comestibles.

Sur l’un des sites de piégeage, deux individus ont violemment pris à partie les militants de la LPO et les journalistes. Ces personnages ont agressé physiquement le Président et les militants, dont un avec une pelle ! Les photos



de l’agression ont fait le tour du monde. Les braconniers s’en sont pris aussi au matériel en crevant les pneus des véhicules sur place et en subtilisant la caméra d’un journaliste. La situation n’a pu être calmée que par une intervention de la gendarmerie.

Cette altercation prouve encore une fois que les braconniers, en plus de ne pas respecter la nature, ne respectent pas l’être humain ! De vrais barbares !

La LRBPO soutient bien sûr la LPO France dans son action ! Nous vous invitons d’ailleurs à signer la pétition, visant à stopper le massacre illégal des oiseaux familiers, disponible sur leur site web : www.lpo.fr ●



Inauguration d'un nouveau Refuge LPO : Le château d'Aulteribe Quand Nature rime avec Culture ...

Le 5 novembre 2015, à l'occasion de la signature d'une convention de partenariat entre la Ligue Française pour la Protection des Oiseaux (LPO - Auvergne) et le Centre des Monuments Nationaux (CMN), le château d'Aulteribe (Auvergne) et son domaine ont obtenu l'agrément Refuge LPO.

Jean-Claude Beaumont

Faisant suite à la convention-cadre nationale signée le 19 juin 2014 entre le CMN et la LPO France, par laquelle le CMN s'est engagé pendant 5 ans à créer des refuges au sein de ses espaces naturels ouverts au public, la création de ce refuge, objet de ce partenariat, permettra de préserver la biodiversité locale, d'inventorier les espèces, de mettre en place des méthodes de gestion écologique pour respecter la flore et la faune et sensibiliser les visiteurs à l'importance de la protection du patrimoine naturel.

Cette démarche s'inscrit dans la continuité des actions engagées en faveur de la valorisation

et la préservation de l'environnement : création d'un sentier d'interprétation, d'un plan d'aménagement forestier sur plus de 73 hectares, mise en place d'un programme d'actions éducatives.

Cette approche écologique, en faveur de la protection de l'avifaune, a été initiée par la Marquise de Pierre, ancienne propriétaire du château et fondatrice de la Ligue Royale Belge pour la Protection des Oiseaux.

Le Château d'Aulteribe a reçu, à l'occasion de la signature de la convention, l'agrément Refuge LPO

en présence de M. Michel Cramois, trésorier de la LPO France, M. Philippe Béval, président du Centre des Monuments Nationaux et de M. Corentin Rousseau, représentant Jean-Claude Beaumont, président de la Ligue Royale Belge pour la Protection des Oiseaux.

La LPO se réjouit de voir ce nouveau monument national rejoindre le premier réseau de jardins écologiques de France. ●

LA LIGUE EN ACTION



Le château d'Aulteribe.

Texte du message du Président de la LRBPO lu par Corentin Rousseau



Mesdames, Messieurs, en vos titres et qualités,

Antonia, Marquise de Pierre née de Smet de Nayer, n'aurait pas imaginé, ou alors dans ses rêves les plus fous, que plus de cent ans plus tard, les représentants de sa chère Ligue Française pour la Protection des Oiseaux et presque cent ans plus tard, les représentants de sa très chère Ligue Belge pour la Protection des Oiseaux se retrouveraient ici, dans le château familial, pour cette cérémonie.

Mais notre Présidente fondatrice n'aurait certainement pas imaginé la situation catastrophique dans laquelle se trouvent actuellement notre avifaune et la biodiversité en général : l'urbanisation toujours plus galopante, qui rétrécit l'espace vital de notre faune sauvage, nos champs et nos cultures industriels qui sont plus que jamais de grands déserts biologiques, les pollutions diverses qui empoisonnent nos sols et nos rivières, le danger des migrations avec les millions de chasseurs et de tendeurs qui tuent et capturent autant de millions d'oiseaux dans le sud de l'Europe, et en Afrique du nord.

Tout ne va pas très bien, Madame la Marquise, sur cette terre. Votre combat continue. Votre action, tant en France qu'en Belgique, a été d'une prodigieuse efficacité. Femme du monde, vous aviez l'écoute des Ministres tant français que belges. Vous avez réussi à faire changer des lois, dont une des plus importantes, en 1921, était l'interdiction de l'aveuglement des pinsons pour les concours de chant dans le nord de la France et en Belgique.

Votre vie entière a été consacrée aux animaux. Les anecdotes sont nombreuses à ce sujet : telle celle du couple de chouettes nichant sur votre célèbre lit à la polonoise, vous obligeant à changer de chambre, telle celle du marbre d'une commode Louis XIV qui vous servait à découper la viande pour les nombreux chiens que vous avez recueillis...

N'oublions pas votre mari, le Marquis de Pierre, qui a tant fait pour la Protection du Cheval et particulièrement pour le Cheval de mine. Il était aussi Administrateur de notre Ligue et vous a toujours épaulée dans votre combat.

Vous vous êtes essayée à la peinture et à la poésie. Voici quelques vers :

*Je m'allongeais sur la mousse
Pour être plus près des fleurs,
J'écoutais l'herbe qui pousse...
Et battre leur cœur.*

Mais le plus poignant, chère Antonia, se trouve gravé sur votre tombe :

*Ne gravez pas sur cette pierre
Ce que je fus, ce que j'aimai,
Ce que j'ai fait sur cette terre,
Quand reviendra le mois de mai,
Les oiseaux dans leur doux langage,
Le diront aux champs, aux forêts.*

*Nous n'en dirons pas plus.
Merci.*

Malte entraînée en justice

Dans un communiqué de presse, du 24 septembre 2015, la Commission européenne dit avoir assigné Malte devant la Cour de justice de l'Union européenne (CJUE) pour avoir adopté une décision autorisant le piégeage de pinsons sur son territoire à compter de 2014.

Jean-Claude Beaumont

L'affaire concerne la décision prise par Malte d'autoriser la capture d'individus vivants (c'est-à-dire le piégeage) de sept espèces de pinsons sauvages à compter de 2014. Dans l'Union européenne, la capture et la conservation d'espèces d'oiseaux, telles que les pinsons, sont généralement interdites. Toutefois, les États membres peuvent déroger à l'exigence de protection stricte s'il n'existe pas d'autre solution

satisfaisante et si la dérogation est utilisée de façon judicieuse, en petites quantités et sous contrôle strict. Étant donné que ces conditions ne sont pas remplies dans le cas d'espèce, la Commission a adressé à Malte une lettre de mise en demeure en octobre 2014, lui enjoignant de ne pas pratiquer le piégeage des pinsons. Malgré cette mise en garde, Malte a maintenu comme prévu l'ouverture d'une saison



de piégeage des pinsons en 2014. La Commission a donc adressé à Malte un avis motivé en mai 2015, lui enjoignant de mettre fin à cette pratique. Malte a répondu en contestant l'analyse de la Commission. Étant donné que Malte ne s'est pas engagée à mettre fin au piégeage des pinsons, la Commission a donc décidé de traduire ce pays devant la Cour de justice de l'Union européenne. (Voir l'Homme & l'Oiseau, 2^{ème} trimestre 2015).

Contexte

En Europe, de nombreuses espèces d'oiseaux sauvages sont en déclin, de façon parfois très marquée. Ce déclin perturbe l'équilibre biologique et représente une grave menace pour l'environnement naturel. La directive 2009/147/CE concernant la conservation des oiseaux sauvages vise à protéger toutes les espèces d'oiseaux sauvages naturellement présentes dans l'Union. La directive interdit les activités qui menacent directement les oiseaux, comme la mise à mort ou la capture intentionnelles, la destruction des nids et l'enlèvement des œufs, et les activités corollaires telles que le com-

“ Malgré cette mise en garde, Malte a maintenu comme prévu l'ouverture d'une saison de piégeage des pinsons. ”

merce des oiseaux morts ou vivants, à quelques exceptions près. Elle met également fortement l'accent sur la protection des habitats des espèces menacées et migratrices, en particulier par la mise en place d'un réseau de zones de protection spéciale (ZPS).



L'article 9 de la directive offre des possibilités limitées de dérogation à l'exigence de protection stricte dans le cas où il n'existe pas d'autre solution satisfaisante, par exemple dans l'intérêt de la santé et de la sécurité publiques ou de la sécurité aérienne, pour prévenir des dommages importants aux cultures, au bétail, aux forêts, aux pêcheries et aux eaux, et pour la protection de la flore et de la faune. Des dérogations peuvent également être autorisées à des fins de recherche et d'enseignement, de repeuplement, de réintroduction ainsi que pour l'élevage se rapportant à ces actions.

En vertu du traité d'adhésion, Malte bénéficie d'un régime transitoire visant à mettre fin progressivement au piégeage des pinsons et tenant compte du temps nécessaire pour mettre en place un programme d'élevage en captivité. Le régime transitoire a expiré en 2008.

Sont concernées par cette capture d'oiseaux vivants les sept espèces suivantes : le pinson des arbres (*Fringilla coelebs*), la linotte mélo-

POUR PLUS D'INFORMATIONS:

- Concernant la série de décisions relatives aux infractions du mois de septembre, voir MEMO/15/5657.
- Sur la procédure générale d'infraction, voir MEMO/12/12.
- Pour plus d'informations sur les procédures d'infraction: http://ec.europa.eu/atwork/applying-eu-law/index_fr.htm

dieuse (*Carduelis cannabina*), le chardonneret élégant (*Carduelis carduelis*), le verdier d'Europe (*Carduelis chloris*), le gros-bec casse-noyaux (*Coccothraustes coccothraustes*), le serin cini (*Serinus serinus*) et le tarin des aulnes (*Carduelis spinus*).

Et en 2015 ?

Cette année, les tendeurs ont reçu de l'Administration maltaise, début octobre, les bagues pour le baguage obligatoire des oiseaux capturés.

La distribution de bagues est la dernière étape de la procédure avant la tenderie sur le terrain. Avant il y a eu la distribution des licences et la cartographie des sites de piégeage.

La saison de tenderie à Malte s'ouvre en général aux alentours du 20 octobre, coïncidant avec le pic de migration qui se termine mi-novembre. Mais il y a eu une certaine hésitation de la part des tendeurs, car il n'y a eu aucune annonce de la part du gouvernement maltais leur permettant de tendre. L'hésitation étant également dans le chef du gouvernement qui devait évaluer les conséquences légales de renouveler, une fois de plus, une telle autorisation.

Une Cigogne sous haute protection

Une Cigogne a atterri sur le clocher de l'église de Birzebbuga, la nuit du 17 octobre 2015 et était toujours présente le lendemain matin. L'oi-



Anthony Xuereb

seau protégé reste là sous les yeux attentifs de la police et les forces armées de Malte. « *Tous les résidents de Birzebbuga ont apprécié son séjour et prient pour qu'aucun mal ne lui soit fait. Ils lui souhaitent un bon voyage de retour* », a déclaré Anthony Xuereb. ●

ANIMATIONS NATURE



La Ligue propose aux écoles différents types d'animations nature :

- Oiseaux
- Mammifères
- Insectes
- Cuisine des plantes sauvages
- Biodiversité
- Arbres
- Champignons
- Création d'un coin nature
- Visite d'une réserve naturelle
- Monde aquatique

Durée : 1 ou ½ journée

Niveau : 3^{ème} maternelle à 2^{ème} secondaire

Prix : 5 €/enfant pour ½ journée • 7 €/enfant pour 1 journée

**Plus d'info par téléphone 02 521 28 50 • 0471 400 673
ou par e-mail : ludivine.janssens@birdprotection.be**

Ligue Royale Belge pour la Protection des Oiseaux
Rue de Veeweyde 43-45 • B-1070 Bruxelles
www.protectiondesoiseaux.be



L'homme et l'ours

Cet été, les pionniers de l'unité scout de Grand-Rechain, en Province de Liège, se sont rendus, pour leur camp de volontariat, dans un refuge pour ours et oursins au centre de la Croatie. Ils aimeraient vous faire découvrir ce refuge hors du commun...

Thomas Demonty

Situé au milieu de l'idyllique campagne croate, le petit village de Kuterevo s'est vu, il y a une dizaine d'années, projeté sur la scène internationale grâce au centre de soins pour ours et oursins. Fondé dans les années nonante, le « refuge » comptait alors deux oursins recueillis par un villageois. Depuis lors, le refuge s'est développé et accueille maintenant dix ours. L'association a pour but d'élever les oursins et de leur permettre de vivre

sereinement au sein de leurs infrastructures. Ces oursins ont été élevés et nourris par les hommes. Hélas, habitués à la présence de l'homme, il n'est pas envisageable qu'un jour ils retrouvent une liberté totale. Tout est donc fait pour assurer au mieux leur séjour en captivité.

Parmi les dix ours présents dans le refuge, il y a trois oursins âgés d'un an et demi à trois



ans qui ont été recueillis aux quatre coins du pays. L'enclos où grandissent ces jeunes animaux est installé à proximité des bungalows hébergeant les volontaires. Ce qui permet à ceux-ci de déjeuner en regardant ces petits jouer dans les prés et les broussailles. Il y a aussi cinq ours adultes, issus de deux fratries, qui sont arrivés au commencement de l'association et qui sont plus âgés. Ils sont appelés « the big five ». Ce sont les plus impressionnants de par leur taille, leur puissance et leur élégance. Il fut aussi fort intéressant d'observer leur comportement en communauté. Par exemple, l'ours alpha, le dominant, mangera toujours en premier et se réservera l'accès à la piscine aux heures les plus chaudes de la journée.

Enfin, l'année dernière, le refuge a accueilli deux nouveaux pensionnaires provenant du zoo de Split qui avait dû fermer ses portes en raison des mauvaises conditions de détention de ces deux ours. Ces nouveaux arrivants bénéficient, à l'heure actuelle, d'un grand enclos muni de piscine, d'une zone boisée et de prés. L'un d'eux, est malheureusement atteint d'une tumeur au cerveau. Il bénéficie des meilleurs soins vétérinaires de l'université de Zagreb. Malgré cette maladie, on l'aperçoit



toujours profiter de son enclos, se balader et jouer avec son compagnon.

Le refuge a un mode de fonctionnement un peu particulier puisque aucun salarié n'y travaille et qu'aucune subvention ne lui est octroyée. Dès lors, des centaines de volontaires, issus du monde entier, se relayent au fil des saisons pour prendre soin des ours. Cette diversité de nationalités et de cultures donne au refuge une ambiance particulière où chacun apporte son savoir-faire et son temps pour construire un édifice commun. De plus, les soirées finissent, quasi toujours, autour d'un grand feu de camp où l'on chante, où l'on rit et où l'on apprend à connaître ses compagnons de labeur. Le parc a été entièrement aménagé par les volontaires. Ce havre de paix et de nature permet de démystifier cet animal légendaire et de faire comprendre aux visiteurs et au bénévoles, l'importance du rôle qu'il joue dans l'écosystème européen.

Ce lieu, pour quiconque y séjourne, est un endroit d'exception, théâtre en plein air des merveilles de la nature et dont la pièce a pour intrigue une histoire poignante d'hommes vivant en harmonie avec leurs frères, les ours. ●



Sport moteur

Suite à l'article paru dans l' L'Homme & l'Oiseau du 2^{ème} trimestre 2015, où était annoncée, à l'initiative du ministre Collin, la disparition des subides pour achat de terrain à ériger en Réserve naturelle, accordés par la Région wallonne aux associations agréées de protection de l'environnement, l'un de nos membre nous envoie une lettre dénonçant certaines initiatives du même Ministre.

« *Savez-vous que cela n'empêche pas Monsieur le ministre R. Collin d'en distribuer à des associations organisatrices de « sports moteurs » et par conséquent productrices de gaz à effet de serre... »*, écrit notre membre. « *Si c'est là l'effort consenti par la Région pour lutter contre les changements climatiques, cherchons l'erreur ! »* »



C'est ainsi que 800.000 € sont octroyés au Karting des Fagnes à Mariembourg et 969.400 € pour le Circuit Jules Tacheny à Mettet.

Nous comprenons l'émoi de notre lecteur. Les sports moteurs sont populaires donc plus intéressants électoralement parlant, pour un ministre, que la protection de notre environnement. ●

Rencontre insolite

Didier Vieuxtemps a pu observer et photographier un grèbe huppé albinos au lac de Bambois. L'albinisme est une particularité génétique caractérisée par un manque de mélanine, les

principaux pigments chez les animaux. Certains oiseaux souffrent d'albinisme partiel, plus courant que l'albinisme total, ils ont alors seulement une partie du plumage blanc. ●



Nourriture pour oiseaux

Afin de les aider, nous vous proposons d'acheter dans notre boutique verte des seaux de graines ou de cacahuètes, des cakes et des boules de graisse.



CAKE

3 € • PIÈCE

7 € • PACK DE 3



BOULES DE GRAISSE

4 € • PACK DE 6 • 600 GR

SEAU DE CACAHUETES

8 € • 2KG



SEAU DE TOURNESOL

8 € • 2KG



SEAU DE GRAINES

5 € • 2KG



BOUTIQUE VERTE

Toutes ces bonnes choses seront disponibles à partir du mois de décembre jusqu'au mois de mars. A notre boutique verte du lundi au vendredi de 9h00 à 13h00 et de 14h00 à 16h30, rue de Veeweyde 43-45 à 1070 Bruxelles.

Pour toute information complémentaire, n'hésitez pas à nous contacter :

Nadine Peleman • nadine.peleman@birdprotection.be

Tél. : 02/521.28.50 • Fax : 02/527.09.89



Hervé Stiévenart

(Photographe naturaliste)

Vous présente :

Le Grèbe Castagneux

Si vous vous promenez le long d'un plan d'eau et que vous entendez un cri ressemblant au hennissement d'un cheval, c'est qu'un Grèbe castagneux vient de se signaler. Par contre, il est probable que vous ne le verrez pas.

HOMME & OISEAU

Cet oiseau d'eau tient une place particulière dans mon coeur. J'adore cette petite boule de plumes toute ronde et agitée que je (pour)suis depuis de longues années dans les différents marais que je fréquente. En fait, les Grèbes ne sont pas des canards, mais bien des pêcheurs. Ils chassent leur nourriture sous l'eau, à la poursuite. Le Grèbe castagneux est le plus petit de sa famille et est l'un des plus petits

oiseaux d'eau. Il est moins piscivore que ses cousins et peut se contenter d'insectes aquatiques, de têtards ou de tritons. Je peux passer des heures à l'observer chasser dans les eaux peu profondes et remonter à la surface tel un bouchon de liège. Hormis de rares instants de repos, il est toujours en mouvement ou sur le qui vive. Sa faible taille le rend vulnérable aux nombreux prédateurs présents dans les marais (Busards, Hérons, Brochets, ...).



Hervé Stiévenart

Mon « petit bouchon » est relativement commun. Son régime alimentaire éclectique lui permet de fréquenter de nombreux plans d'eau, parfois de très petites tailles. C'est un casanier, il n'aime pas les grands voyages. Un adulte cantonné ne quitte son plan d'eau qu'à cause du gel. Les jeunes, par contre, sont plus baladeurs. Ces « bouchonnets » quittent très vite le nid : ils sont nidifuges. Ils apprécient de se faire porter par leurs parents. Comme ses cousins, il n'aime pas voler et sa morphologie ne s'y prête guère. Lorsqu'il migre, il vole de nuit pour éviter les prédateurs. Au même titre que les oiseaux rares, il mérite notre respect et notre protection. ●



Franck renard

CARTE D'IDENTITÉ

Grèbe castagneux

Nom latin : *Tachybaptus ruficollis*

Taille : 29 cm

Cri : Il produit toute une série de cris variés : des cris gazouillants, un cri d'alarme fin et métallique, 'ouit-ouit', et un cri de contact aigu 'bii-ib'.

Plumage : En période nuptiale, le castagneux se reconnaît à ses joues, sa gorge et son avant du cou brun-roux contrastant avec le reste du plumage brun sombre et la tache jaune pâle qui marque la commissure du bec.

Habitat : Le grèbe castagneux aime bien les eaux dormantes, aussi n'est-il pas rare de le trouver sur les petits étangs, les mares et même les fossés inondés.

Régime alimentaire : Il se nourrit d'invertébrés et d'insectes aquatiques sans pour autant délaisser quelques poissons.

Site de nidification : Le grèbe castagneux construit un nid flottant avec des branchettes et des roseaux.

Reproduction : Il niche d'avril à juillet. Elle dépose de 5 à 6 œufs de couleur blanche. La couvaison est assurée par les deux parents.

Répartition : Le grèbe castagneux se distribue dans la majeure partie du Paléarctique occidental. Il évite cependant l'Islande, le nord de la Scandinavie et de la Russie.

Statut de protection : Il est totalement protégé. Il est donc interdit de le capturer, de le mutiler ou de le perturber.

Menaces : L'espèce est commune et répandue. Néanmoins, la destruction des habitats aquatiques menace notre petit grèbe.

La nature... Pourquoi s'en soucier ?

Saviez-vous que sans le Geai des Chênes, nous serions contraints de payer entre 5000 et 20.000€ par couple de Geais disparu pour assurer la régénération de nos forêts de Chênes ? En effet, ces oiseaux jouent un rôle critique dans la dispersion des glands de Chêne, puisque chacun d'entre eux cache entre 4500 à 11. 000 glands par an !

Fanny Boeraeve, doctorante en agro-écologie

Saviez-vous que, sans Carabidés, ces coléoptères terrestres, la Belgique serait recouverte de bouses de vache en moins de deux ans ? En effet, ceux-ci jouent un rôle essentiel dans la décomposition des excréments de nos bovins. Ceci a d'ailleurs été un problème majeur en Australie, là où les coléoptères sont incapables d'effectuer cette dégradation suite à une co-évolution avec les marsupiaux. Avec le temps, les prairies se sont vues recouvertes de bouses, diminuant leur productivité et augmentant drastiquement les populations de mouches et autres parasites, provoquant un réel problème de santé publique. A tel point qu'en 1960, un grand projet d'introduction d'espèces européennes adaptées au bétail, a dû être mis en place et maintenu jusqu'il y a quelques années.

Saviez-vous encore, qu'en Chine, certains peuples sont contraints de polliniser leurs arbres fruitiers à la main, car les abeilles sont devenues trop peu nombreuses ? En effet, suite à une réduction des surfaces de forêts, mais surtout suite à une utilisation excessive d'insecticides, la diminution des abeilles les obligent à les remplacer depuis les années 90. Cela n'est guère réjouissant quand on sait que les populations d'abeilles diminuent également drastiquement chez nous et que 35 % de la production mondiale de nourriture est directement dépendante des pollinisateurs ! Dans ce contexte, une étude a démontré que la valeur de la pollinisation s'élevait à 153 milliards € ...

Ces exemples illustrent un tournant qu'est en train de prendre la conservation de la nature. Alors qu'elle a été fondée pendant de nombreuses années sur l'idée que, pour protéger la nature, il fallait l'isoler des humains, la notion de « services » chamboule aujourd'hui cette perception. En réalité, notre société dépend de ce flux de services procurés par les écosystèmes, appelés « services écosystémiques ».

Les écosystèmes - communautés de plantes, animaux et micro-organismes qui interagissent avec leur environnement - constituent un « capital naturel » essentiel à notre bien-être, notre prospé-



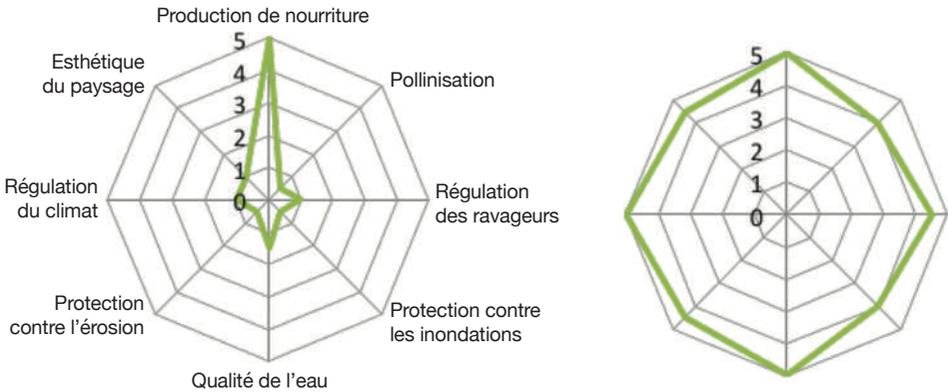


Figure 1 : Voir nos paysages à travers leur fourniture de services écosystémiques. A gauche, un paysage agricole intensif, spécialisé pour la fourniture de denrées alimentaires, mais manquant de fournir d'autres types de services. A droite, un paysage agricole diversifié, produisant des denrées alimentaires et d'autres services écosystémiques. A titre d'exemple, la fourniture de huit services est représentée par les schémas au-dessus de chaque image. La ligne verte représente l'importance de la fourniture de chacun des services (5 : hautement fourni, 0 : faiblement fourni).

rité, notre économie et notre santé. Il ne s'agit donc plus de protéger la nature uniquement par devoir éthique, ou pour sa valeur intrinsèque, mais aussi pour assurer notre survie et notre bien-être.

Aujourd'hui, les valeurs de la plupart des services écosystémiques sont sous-représentées dans les décisions politiques. Celles-ci négligent en effet de nombreux services de régulation que nous offrent la nature (ex. la capacité des racines d'arbres à nous protéger contre les

inondations, de leur feuillage à filtrer l'air). Ceci en va de même pour la large panoplie de services culturels que sont tous les bénéfiques spirituels, récréatifs, esthétiques, scientifiques ou encore pédagogiques, que nous offre la nature. De manière générale, les décisions prennent en compte les services de production (ex. la fourniture de bois, les denrées alimentaires, etc.) sans évaluer ce que leur exploitation engendre sur la fourniture de l'ensemble des services écosystémiques, et donc sur le bien-être de la société.

A titre d'exemple, jetons un œil à la manière dont est gérée l'agriculture. Pour nous nourrir, nous avons choisi un modèle hautement productif et spécialisé dans la fourniture de denrées alimentaires. Bien qu'il faille reconnaître que ce modèle intensif a permis d'augmenter considérablement les rendements, il est indéniable que ce modèle néglige les autres types de services. Comme alternative, de nouveaux modèles d'agriculture voient le jour, et suggèrent un meilleur équilibre en la fourniture des différents services et donc une meilleure optimisation du bien-être humain (Fig. 1).

Si cette perception est aujourd'hui bien ancrée chez les naturalistes et les scientifiques, le monde politique reste à convaincre. Trop souvent encore, les services écosystémiques sont ignorés et remplacés par des solutions artificielles. La régulation naturelle du cycle de l'azote dans les sols agricoles est remplacée par un apport d'engrais. L'équilibre naturel entre ravageurs de cultures (ex. pucerons) et leurs prédateurs (ex. Carabidés, Syrphides, etc.) est remplacé par des pesticides chimiques. La stabilité naturelle des bords de cours d'eau assurée par les racines des arbres est remplacée par des berges en béton, ...

Pourtant, ces solutions artificielles sont coûteuses, ne font qu'augmenter la pression financière sur notre société et la dégradation de notre environnement. Cette perte de qualité d'environnement représente un coût social et économique considérable, se répercutant aussi sur les plus pauvres et les futures générations. D'après des experts statisticiens du groupe « The Economics of Ecosystems and Biodiversity », nous perdons 3% de notre produit intérieur brut par la perte

de la biodiversité. Chaque année, l'Europe perd dès lors 450 milliards d'euros !

Intégrer l'ensemble des services écosystémiques dans les décisions politiques représente, indéniablement, une réelle opportunité de développement, basée, sur l'articulation entre les valeurs sociales, environnementales et économiques, et non plus uniquement sur ces dernières. Comme exprimé par Gerben-Jan Gerbrandy, « *il n'y a rien qui produise autant de nourriture, de services, de produits et d'emplois que la nature... N'importe quelle autre multinationale de cette importance serait politiquement canonisée et protégée* ».

... Qu'attendons-nous ? ●

BIBLIOGRAPHIE

¹ Hougner et al 2006 « *Economic valuation of a seed dispersal service in the Stockholm National Urban Park, Sweden* ».

² <http://www.dungbeetle.com.au/>

³ Harold T, Nanxin S 2014 « *Dans les vergers du Sichuan, les hommes font le travail des abeilles* ». *Le Monde.fr*

⁴ Gallai N et al. 2009 « *Economic valuation of the vulnerability of world agriculture confronted with pollinator decline* ».

⁵ http://share.bebif.be/data/web_bees_brief_i_nature_why_care_1.pdf

⁶ <http://www.teebweb.org>

⁷ Gerben-Jan Gerbrandy 2012 (<http://www.europarl.europa.eu/sides/getDoc.do?pubRef=-//EP//TEXT+CRE+20120420+/-TEM-007+DOC+XML+V0//EN&language=EN>)

Concours international de photos 2016

La LRBPO organise son cinquième concours international de photographie dans le cadre de ses journées portes ouvertes du week-end des 16 et 17 avril 2016.

Le thème du concours est « Les hôtes du jardin ».

Ce concours vise à faire découvrir la nature à travers la photo et de sensibiliser à sa protection, même au sein de nos jardins.

Un jury, composé d'ornithologues, de photographes animaliers expérimentés et de représentants de la Ligue sera chargé de sélectionner 40 photographies destinées à être exposées durant les portes ouvertes.

Quatre prix seront décernés :

- Le prix du Jury, récompensant la meilleure photographie du concours.
- Le prix de la LRBPO, récompensant la diversité au jardin.
- Le prix du public, attribué lors des portes ouvertes.
- Le prix junior, récompensant les moins de 18 ans.

Le règlement du concours est disponible sur notre site www.protectiondesoiseaux.be



LIGUE ROYALE BELGE pour la PROTECTION des OISEAUX (LRBPO) ASBL
rue de Veeweyde 43-45, B-1070 Bruxelles
Tél. +32 (0) 2 521 28 50
www.protectiondesoiseaux.be

2^{ème} édition

Salon Les Oiseaux des Jardins

La 2^{ème} édition du Salon « Les Oiseaux des jardins », organisée le week-end des 14 et 15 Novembre à Gembloux, par la Ligue Royale Belge pour la Protection des Oiseaux avec la collaboration de la Commune de Gembloux, a tenu toutes ses promesses.

Ludivine Janssens

De très nombreux visiteurs (dont beaucoup ont saisi cette occasion pour devenir membres de LRBPO !) ont arpenté les allées du Foyer Communal à la rencontre des vingtaines d'exposants, incitant le public à rendre les jardins accueillant pour la gent ailée. De nombreuses animations, conférences, ateliers de construction de nichoirs, ... ont également rehaussé ce week-end nature.

Le Salon « Les Oiseaux des jardins » a également abrité plusieurs expositions : les peintures d'Eveline Defacqz, d'Emmanuelle Van Hoppen, les magnifiques photos d'Etienne Lenoir, de Nathalie Annoye. On retiendra également les illustrations humoristiques de Laurent Zagni.

Durant ce week-end nature, les enfants de tous âges étaient invités pour construire leur

LES OISEAUX DES JARDINS





nichoir et faire d'autres activités. 100 nichoirs en Kit, offerts par Vivara ont pu être construits lors de ce week-end. Des balades nature sur « Les oiseaux de Gembloux » et « La gestion différenciée d'un jardin communal » ont été également programmées. Elles se sont déroulées à proximité du Salon. A épinglez aussi, durant le week-end la visite du représentant du Ministre de la nature, René

Collin, accompagné des administrateurs de la LRBPPO et des autorités locales. Ils ont pris le temps de visiter chaque exposition et stand.

La Ville de Gembloux est tout à fait positive à réitérer l'expérience avec la Ligue Royale Belge pour la Protection des Oiseaux. Alors, pour ceux qui veulent retenter l'aventure, nous leur donnons, d'ores et déjà, rendez-vous en Novembre 2017. ●



La Ligue et la COP 21

Corentin Rousseau



LA LIGUE EN ACTION

Comme vous le savez certainement, du 30 novembre au 11 décembre 2015, a lieu à Paris la 21^{ème} conférence des Nations unies sur les Changements Climatiques (Conférence of the parties) ou COP21. Cette conférence a pour objet de réunir les représentants de la plupart des pays pour qu'ils décident de mesures à mettre en place pour limiter le réchauffement global à 2°C d'ici 2100.

La société civile a un rôle primordial à jouer dans le débat en faisant pression pour qu'un accord soit

trouvé. Dans ce cadre, une très importante manifestation était prévue à Paris. Hélas, elle a été, annulée.

Le 6 décembre, des citoyens du royaume se sont alors réunis à Ostende pour une marche, revendiquant un accord ambitieux pour le climat, lors de la COP21. La Ligue y était !

Les oiseaux souffrent aussi des changements climatiques. ●



Aux amateurs de pin's !

Bonne nouvelle pour vous et pour ceux qui seraient intéressés de commencer une nouvelle collection sympathique. Une série de 6 pin's est désormais disponible à notre boutique verte. C'est une bonne occasion de vous faire plaisir ou de compléter la série achetée auparavant.



Ecureuil



Hérisson



Merle



Pinson



Rouge-gorge



Verdier

Vous pouvez commander le ou les pin's par courriel (nadine.peleman@birdprotection.be) ou en versant la somme au CCP : BE43 0000 2965 3001 en n'oubliant pas de préciser en communication la ou les références des pin's souhaités. Le pin's est au prix de 1,50 € + 1,40 € de frais d'envoi (jusqu'à 6 pin's)



Legs en duo, une formule particulièrement intéressante !

Faire un legs en duo, c'est aider la Ligue Royale Belge pour la Protection des Oiseaux tout en augmentant l'héritage de vos proches.

L'article 64, alinéa 2 du Code des droits de succession indique que l'on peut faire un legs à une ou plusieurs personnes en stipulant que les droits de succession s'y rapportant seront à la charge d'un ou plusieurs autres héritiers ou légataires.

Vous pouvez donc léguer par testament une partie de vos biens à une ou plusieurs personnes et le solde à une association agréée, comme la Ligue, qui devra, elle, payer la totalité des droits de succession. L'avantage se situe dans la différence du taux des droits de succession appliqué aux personnes physiques et aux associations agréées qui bénéficient de droits réduits.

Cette formule est particulièrement intéressante si vous n'avez que des parents éloignés.

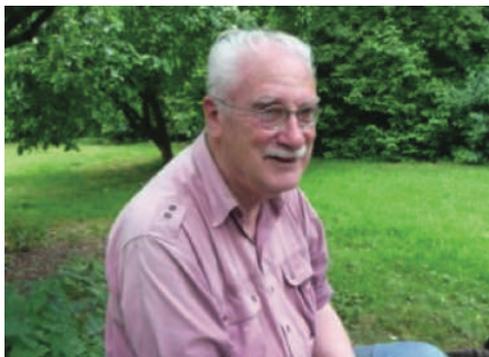


Pour tous renseignements : la LRBPO 02 521 28 50 ou votre notaire.
Une copie de votre testament peut idéalement être envoyée à notre association.

In memoriam

Le 20 novembre dernier, un ami des oiseaux s'en est allé. Monsieur Raymond Beys, Ancien militaire à la Force Aérienne Belge, était un grand passionné de nature et de vélo. Actif dans la section Aves de Bruxelles, il était, avec son épouse Betty, un ardent défenseur de la nature. Il était également actif dans l'Association de Sauvegarde de l'Environnement et la Promotion du Réseau écologique (ASEPRÉ) et au sein d'inter-environnement Bruxelles. C'est lui qui a imaginé et dessiné le hibou à l'aile blessée, emblème des Centres de Revalidation pour Oiseaux Handicapés.

Jacqueline Castelein nous rappelle que, lors d'une des premières réunions qui regroupaient tous les



centres wallons et flamands agréés par la LRBPO (1982), Roger Arnhem avait proposé que ce soit ce sigle qui soit adopté pour tous..., ce qui fut accepté à l'unanimité. Cet emblème est toujours le symbole du Centre de revalidation de Bruxelles, et en Flandre il est officiellement reconnu dans un décret de la Région.

Avec son hibou blessé, Raymond restera toujours parmi nous.

Nos condoléances vont à Betty et à sa famille. ●

IN MEMORIAM

VOUS PARTEZ EN VACANCES?

nous pouvons garder vos animaux!

TARIF • TVA comprise

PETIT OISEAU (CANARI, PERRUCHÉ ...)	2€ / JOUR
GRAND OISEAU (GRIS DU GABON, CACATOËS ...)	8€ / JOUR
PETIT MAMMIFÈRE (HAMSTER, LAPIN ...)	3€ / JOUR
NAC (TORTUE, IGUANE ...)	Prix sur demande.



CONTACT

LRBPO, rue de Veeweyde 43 - 1070 Anderlecht

Tél. : 02 521 28 50 • GSM : 0496 261 377 • protection.oiseaux@birdprotection.be

La malheureuse de Schaerbeek

Un rapace en captivité est déjà triste, mais quand celui-ci semble avoir été attaché à une chaîne avec du matériel de fortune, cela relève de la torture...

Nadège Pineau

Le vendredi 30 octobre, un faucon crécerelle a été déposé par un particulier dans notre centre de revalidation pour la faune sauvage de Bruxelles-Capitale. Cette petite femelle portait à sa patte recroquevillée un morceau de chaîne en métal, preuve d'une détention illégale. Après radiographie, le pauvre rapace présente une double fracture de cette même patte.

Difficile d'en avoir la certitude, mais cette blessure aurait très bien pu être causée par une tentative d'évasion.

Autre point d'ombre : l'animal est-il captif depuis longtemps ? Sera-t-il capable de chasser ?

En attendant, sa remise en forme est une priorité, et notre vétérinaire s'empresse de lui poser une attelle. Une dizaine de jours plus tard, la patte se remet bien, et le faucon est en pleine forme. Quelques plumes manquantes



Nadège Pineau



Nathalie Lemmens

l'empêchent de voler correctement, mais ce n'est plus qu'une question de temps...

Un programme de réhabilitation sera ensuite mis en place afin de s'assurer qu'elle pourra survivre à l'état sauvage, en espérant qu'elle n'aura plus à souffrir du désir de possession de l'homme... ●

Un chouette sauvetage

Nadège Pineau

On apprécie tous se retrouver devant une cheminée alors que le vent souffle dehors. Les oiseaux aussi, mais pour se percher et faire le guet, se reposer ou même pour y construire leur nid. Malheureusement, il est fréquent que l'un d'entre eux tombe dans le conduit et s'y retrouve piégé...

C'est ce qui est arrivé au début du mois de décembre à une très belle chouette hulotte, coincée depuis plusieurs jours... Le rapace a eu de la chance, il a été entendu par la propriétaire des lieux qui a, finalement, décidé de nous contacter. Ce n'est pas le cas de tous les oiseaux : la plupart du temps, ils terminent brûlés en hiver ou meurent de faim en été.

Après un grand nombre de tentatives, la chouette est enfin hors de danger. En très bonne santé, les plumes peu abimées, il est décidé de lui redonner directement la liberté.



Si vous souhaitez éviter que cela se produise chez vous, il existe un grand nombre de solutions. La plus courante est bien-entendue la pose d'un grillage de protection. A bon entendre ! ●

RECUEILLIR • SOIGNER • RELÂCHER

CENTRE DE REVALIDATION POUR LA FAUNE SAUVAGE DE BRUXELLES CAPITALE



JOURNÉES PORTES OUVERTES



16 & 17 AVRIL 2016

DE 10H > 17H

Ce sera l'occasion de découvrir les activités de notre personnel et de nos bénévoles.

RENDEZ-VOUS

rue de Veeweyde, 43 - 1070 Anderlecht • www.protectiondesoiseaux.be

Un serpent de plus...

Alors que l'activité du centre de revalidation pour la faune sauvage de Bruxelles se calme avec l'arrivée de l'hiver, les animaux domestiques et exotiques, eux, continuent d'arriver, victimes de la possessivité de l'homme. Au cours du mois d'octobre, ce n'est pas n'importe quel animal que nous avons reçu au centre de revalidation de Bruxelles, mais un python molure, encore jeune et déjà bien grand avec ses 2,5 mètres !

Nadège Pineau

Voici donc son histoire : son propriétaire habitant la commune de Schaerbeek est décédé en laissant derrière lui ce serpent. Les parents de cette personne ont bien tenté de garder l'animal, mais voyant le reptile grandir rapidement et l'ampleur des soins nécessaires à son bien-être, ils n'ont pas trouvé d'autres solutions que de le céder.

Originaire d'Asie, cette espèce peut effectivement atteindre une taille de 6 mètres et un poids de 130 kg. Autant dire que l'adoption d'un tel animal ne doit pas être prise à la légère ! Ce qui semble malheureusement être de plus en plus souvent le cas. Le commerce de tels reptiles est en effet régulier, en animalerie mais également sur internet, voire sur des sites de seconde main, et nombre de nouveaux possesseurs ne se mettent pas en règle avec la législation.

Dans la capitale, la détention de reptiles nécessite une déclaration obligatoire auprès du service de l'Institut Bruxellois pour la Gestion de l'Environnement. En fonction de la taille et du nombre d'individus, il faudra aussi demander une autorisation ou un permis de l'environnement.

La Ligue Royale Belge pour la Protection des Oiseaux déplore qu'il n'existe pas de liste positive des reptiles pouvant être détenus, comme il en existe une pour les mammifères en Belgique. Elle aimerait conscientiser la population aux investissements financiers et matériels qu'un tel animal nécessite. Comme les autres nouveaux animaux de compagnie (NAC), ces animaux ne sont pas des jouets, et leur commerce et détention devraient être largement plus réglementés. ●



Centres de revalidation pour la faune sauvage



Les Centres de Revalidation pour la faune sauvage englobent les CROH*, les CREAVES*, les VOC*. Ils sont équipés pour prendre en charge les oiseaux et les animaux sauvages, en détresse. Ils détiennent toutes les autorisations requises pour accueillir, soigner et revalider les espèces protégées.

La Ligue Royale Belge pour la Protection des Oiseaux (LRBPO) gère le seul centre de la Région bruxelloise, elle coordonne et aide les autres centres afin de maximaliser les chances de réinsertion dans la nature des animaux recueillis.

* CROH : Centre de Revalidation pour Oiseaux Handicapés (Bruxelles)

CREAVES : Centre de Revalidation pour les Espèces Animales Vivant à l'Etat Sauvage (Wallonie)

VOC : VogelOpvangCentrum (Flandre)

Numéro général d'appel des Centres de revalidation
Tél. 02 521 28 50 • protection.oiseaux@birdprotection.be

RÉGION BRUXELLOISE

- 1 LRBPO, rue de Veeweyde 43 - 1070 Anderlecht
Tél. : 02 521 28 50 • GSM : 0496 261 377
protection.oiseaux@birdprotection.be

RÉGION WALLONNE

Province du Brabant Wallon

- 2 Birds Bay A.S.B.L - Allée Bois des Rêves
Domaine provincial du Bois des Rêves
1340 Ottignies-LLN
GSM : 0495 311 421 • 0498 501 421 (de 9h à 20h)

- 3 L'Arche, allée du Traynoy 14 - 1470 Bousval
Tél. : 010 61 75 29

Province de Hainaut

- 4 CREAVES Templeuve, rue Estafflers 29A
7520 Templeuve (Tournai)
Tél. : 069 35 24 83

- 5 Clos de l'Olivier A.S.B.L, rue du Bourrelrier 21
7050 Masnuy-St-Jean (Jurbise)
Tél. : 065 23 59 75 • GSM : 0475 92 38 11

- 6 L'Orée A.S.B.L, rue Basse 31
7911 Frasne-lez-Anvaing
Tél. : 069 86 61 38 • GSM : 0474 47 57 00

- 7 Pierre Patiny, (**Ne recueille plus d'animaux**)
6140 Fontaine-l'Evêque • Tél. : 071 52 33 53

- 8 Virelles-Nature A.S.B.L, rue du Lac 42
6461 Virelles (Chimay) • GSM : 0476 94 22 25

Province de Namur

- 9 Philippe Burgeon, chaussée de Nivelles 343
5020 Temploux • GSM : 0477 70 98 03

Province de Liège

- 10 Jany Crispeels, rue Maison Blanche 5
4217 Héron • GSM : 0475 96 00 94

- 11 Le Martinet A.S.B.L, rue Fond Marie 563
4910 Theux • GSM : 0496 76 83 55

- 12 Administration communale de S'Nicolas,
Terril du Gosson, rue Chantraîne 161
4420 S'Nicolas
Tél. : 042 34 66 53 • GSM : 0471 50 24 07

- 13 Aves - Ostkantone, Ländesgasse 4
4760 Murringen (Bullange)
Tél. : 080 64 25 66 • GSM : 0497 26 86 24

- 14 Les découvertes de comblain-au-pont A.S.B.L,
place Leblanc 13 - 4170 Comblain-au-pont
Tél. : 043 80 59 50

- 15 Annexe Masnuy-St-Jean, rue E.Permanne 7
4280 Wansin (Hannut)
Tél. : 019 63 44 01 • GSM : 0475 64 48 72

Province du Luxembourg

- 16 Alain Watricquant, rue Sonnetty 4 - 6700 Arlon
Tél. : 063 22 37 40 • GSM : 0498 23 07 38



17 Jeanine Denis, rue du Parc 24
6990 Hotton • GSM : 0479 58 59 53

RÉGION FLAMANDE

Province d'Anvers

18 Mieke De Wit, Langstraat 29/1
2270 Herenthout • Tél. : 014 51 40 41

19 Marcel Peeters, Holleweg 43 - 2950 Kapellen
Tél. : 03 664 73 81 • GSM : 0473 48 48 97

Province de Brabant Flamand

20 Marc Van de Voorde, Boeksheide 51
1840 Malderen • Tél. : 052 33 64 10

Province de Flandre Occidentale

21 Claude Velter, Provinciaal Domein Raversijde,
642 Nieuwpoortsesteenweg - 8400 Oostende
Tél. : 059 80 67 66

Province de Flandre Orientale

22 Nick De Meulemeester, Liedemeersweg 14
9820 Merelbeke • Tél. : 09 230 46 46

23 Eddy De Koning, Kreek 52 - 9130 Kieldrecht
Tél. : 03 773 34 86 • GSM : 0472 36 51 03

24 Nancy Van Liefveringe, Filip Berlenge, Hoge Buizemont 211 - 9500 Geraardsbergen
GSM : 0478 88 47 74 • 0475 25 40 75

Province de Limbourg

25 Sil Janssens, Industrieweg Zuid 2051
3660 Opglabbeek • Tél. : 089 85 49 06

26 Rudy Oyen, Strabroekweg 32
3550 Heusden-Zolder
Tél. : 011 43 70 89 • GSM : 0475 78 85 82

FRANCE

27 Groupement Ornithologique du Refuge Nord
Alsace (GORNA), Maison Forestière du Loosthal,
Route Départementale 134
F - 67330 Neuwiller-Les-Saverne
Tél. : 033 3 88 01 48 00

28 L. Larzilliere, rue R. Mahoudeaux - le taillis 11
F - 02500 Hirson • Tél. : 033 3 23 58 39 28

PAYS-BAS

29 Charles Brosens, Luitertweg 36 - NL-4882TD
Zundert, Pays-Bas • Tél. : 0031 76 597 41 65



Recueillir • Soigner • Relâcher



Vos dons font la Différence !

Aidez-nous à les aider ! **Les soigner dans nos Centres de Revalidation**

Aider les oiseaux, c'est les soigner quand ils sont blessés ou malades, et les relâcher dans les meilleures conditions de survie. Nos Centres de Revalidation pour la faune sauvage ont accueilli, l'année passée, plus de dix mille oiseaux.

Cela nécessite des frais importants d'installations, de vétérinaires, de médicaments, de nourriture... C'est pourquoi nous faisons appel à votre générosité.

merci

La Ligue Royale Belge pour la Protection des Oiseaux vous remercie
pour tout ce que vous faites pour la nature.



Vos dons peuvent être versés au CCP n° 000-0296530-01
de la LRBPO, rue de Veeweyde, 43 - 1070 Bruxelles en
mentionnant : « Don Centres de Revalidation ».